

PEUPLE & CULTURE

NOVEMBRE
DECEMBRE 1948
NUMÉRO 30

P
E
C

BULLETIN MENSUEL
DE "PEUPLE ET CULTURE", 14, RUE MONSIEUR-LE-PRINCE - PARIS (VI^e)

A NOS LECTEURS

Le Bulletin Mensuel de PEUPLE ET CULTURE ouvrira toujours plus largement ses chroniques à toutes les Associations d'Éducation Populaire.

La place beaucoup plus importante qu'il accorde à TRAVAIL ET CULTURE inaugure une nouvelle formule.

Cette présentation nous a paru appeler un autre titre.

Le Bulletin Mensuel s'appellera désormais :

EDUCATION POPULAIRE

REVUE PÉDAGOGIQUE

Nous comptons sur vous pour lui assurer la plus grande diffusion.

P. E. C.

S O M M A I R E

ÉDITORIAL

PEUPLE ET CULTURE

Présentation du Mouvement
Statuts de Peuple et Culture
Liste des organismes avec lesquels
travaille Peuple et Culture
Protocole d'accord
Service "Stages"
Service "Documentation"
Direction technique Peuple et Culture -
Travail et Culture

TRAVAIL ET CULTURE

Présentation du Mouvement
Liste des organismes avec lesquels
travaille Travail et Culture
Protocole d'accord
Les coopératives de spectateurs
Service "Manifestations"
Service "Cours du Soir"
Une réalisation T. E. C. : "Une semaine
à Paris"

Nous avons été dans l'obligation
de supprimer trois rubriques ha-
bituelles. Nos amis des régions
qui nous avaient envoyé le
compte-rendu de leurs expérien-
ces les trouveront relatés dans
le prochain bulletin qui suivra
de très près le numéro spécial.

NOUS AVONS LU

ÉDITORIAL

LETTRE OUVERTE A MONSIEUR MORICE

Sous-Secrétaire d'Etat à l'Enseignement technique,
à la Jeunesse et aux Sports

Monsieur le Ministre,

Au moment où les Associations d'Education Populaire vous font parvenir leur projet de budget, et dans un temps où d'aucuns semblent mettre en doute les résultats qu'elles ont acquis, cette lettre ne prétend avoir d'autre but, que de souligner l'importance du travail réalisé. Ce rapport est sans doute incomplet : un bilan exact étonnerait sans doute par son ampleur, si l'on songe surtout aux faibles moyens matériels mis à la disposition de la Culture Populaire par l'Education Nationale. Aussi bien ne nous sommes-nous donnés pour tâche aujourd'hui que de vous informer sur l'essentiel de nos réalisations.

L'idée d'une formation civique, sociale, intellectuelle, artistique, n'est-elle pas celle-là même qui inspire la réforme de l'Education Nationale ? Pourquoi ne pas accepter qu'elle puisse animer des éducateurs hors de l'école ? Serions-nous utopistes de travailler dans le sens général d'une réforme de l'Education Nationale ? Non. Car cette idée correspond de plus en plus aux aspirations et aux besoins de la jeunesse et des masses. N'est-ce pas l'évolution de la démocratie qui appelle peu à peu à une répartition plus équitable des biens de culture, comme des biens matériels. Cette idée n'est que l'expression d'une nécessité historique.

Nous voudrions vous montrer par quelques exemples comment l'Education Populaire est en train de transformer la vie culturelle de la jeunesse et des adultes.

1° Elle est d'abord dans le domaine extra-scolaire une initiation de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte à un art de vivre leurs loisirs pour leur plus grand développement physique, intellectuel,

artistique, moral, social. C'est 400.000 enfants que les Associations subventionnées avaient fait voyager en 1947 dans des colonies de vacances. En 1948, c'est 1.150.000. Il ne s'agit pas seulement de mener les enfants aux champs, d'engraisser et d'exercer leur corps. La colonie devient de plus en plus une petite cité où l'enfant responsable apprend à mieux vivre la vie collective, au réfectoire ou au dortoir, mais aussi sur le terrain de jeu, à la promenade, à l'atelier, sur la scène. Aujourd'hui les patronages laïques sont de moins en moins de simples garderies d'enfants ; des mouvements sont nés depuis trois ans qui ont entrepris la formation des cadres et le groupement des enfants : c'est par milliers que ces petites collectivités de jeu éducatif se sont développées, avec les Vaillants ou les Francs et Franches Camarades. Jamais, depuis la naissance du scoutisme, un tel combat n'avait été entrepris contre la séduction du ruisseau ou du « ciné ». C'est la première fois que l'on voit une tentative scoutie sortir du scoutisme étroit. Conscients des problèmes sociaux que posait l'éducation des jeunes gens qui allaient aborder l'âge adulte, les mouvements de jeunesse laïque ont depuis 1946 éprouvé le besoin de « s'élargir » ou d'« éclater ». Tels étaient les mots à la mode ces derniers temps : « la crise de la route » a atteint une acuité qui a marqué une avance de plus de 100.000 jeunes dans la connaissance des réalités françaises. Le scoutisme tend à se rénover. Le mouvement le plus original dans la formation des cadres de colonies de vacances s'est développé en partant des éclaireurs de France. Les Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active ont déjà formé plus de 30.000 cadres de colonies. Des équipes semblables sont à la base de l'expérience des 6^e nou-

velles, chères à M. Monod, Directeur du second degré. Mais n'anticipons pas.

L'Education Populaire dans son développement s'est toujours mieux adaptée aux caractères des divers milieux auxquels elle s'adresse : Malgré ses tâches écrasantes, ses luttes pour les salaires, le syndicat a maintenu et parfois développé une éducation ouvrière. Des Centres d'Education ouvrière, il y en a dans plus de 10 départements : 11 instituteurs sont détachés depuis 1945 dans ceux des Houillères du Nord. On dit parfois que les C.E.O. ont peu de monde. Mais connaît-on les difficultés dans lesquelles se débattent les ouvriers ? Ce qui nous paraît admirable à nous, militants d'Education Populaire, qui avons contribué à la naissance et au développement de ces Centres, c'est qu'ils aient encore tant d'auditeurs. Quand les cours du soir « tombent » ce sont des stages qui les remplacent ; ainsi à Grenoble ou à Annecy. Quant aux ruraux, ils ont à présent leurs Foyers : 400. Foyers créés en trois ans. Les uns très vivaces, d'autres moins ; mais plus de 10.000 paysans réunis dans les cours agricoles, les spectacles cinématographiques ou les compétitions sportives qu'ils organisent. Dans l'Aisne et dans la Dordogne, ils constituent déjà un impressionnant réseau ; dans certains villages, c'est 90 % de la population qui va au Foyer. N'est-ce pas là un moyen efficace de retenir le paysan à son village ? Les maisons des Jeunes dans les petites villes et surtout les grandes ont connu après Vichy, une renaissance que l'on ne pourrait, sans mauvaise foi, méconnaître. Elles sont une centaine, certaines groupent 70 jeunes pour une ville de 5.000 habitants, mais d'autres sont d'une grande vigueur. Voyez Lyon ou Caen. Toutes s'approprient à devenir également Maisons de Culture. Il en est qui organisent déjà des manifestations pour la population de toute la ville. Enfin est-il nécessaire de souligner les progrès de la plus grande association de masse pour l'Education Populaire : la Ligue française de l'Enseignement ? Son effectif qui était tombé à quelques milliers à la Libération atteint à présent 1.200.000 membres. Les Amicales se contentent de moins en moins d'organiser des matches, de faire de temps en temps des projections, de bâtir un arbre de Noël, de monter une fête scolaire et d'organiser la promenade de fin d'année. Peu à peu elles deviennent des foyers d'Education Populaire dans l'esprit que nous avons essayé de définir plus haut. C'est ainsi que l'Education Populaire se développe avec la défense de l'Ecole Laïque.

Mais ce n'est pas tout. Les publics se sont organisés peu à peu autour des grands moyens de loisirs et de diffusion de la culture. Et ceci est presque entièrement neuf. Depuis la libération, certes, les déceptions ont parfois été grandes, mais c'est que les illusions l'étaient également. En vérité, les progrès ont été considérables, eu égard surtout aux difficultés financières. Ces publics se sont

groupés pour un Tourisme peu coûteux et éducatif : Tourisme et Travail a plus de 2.000.000 d'adhérents. Certes son effort éducatif n'a pas été aussi grand que son effort administratif. Mais une association née en 1946 ne pouvait pas croître en tous sens à la fois : il reste que Tourisme et Travail a fait en 1947 près de 200 stages pour former des moniteurs de Caravanes Ouvrières et de voyage. Par ailleurs, le Centre Laïque culturel de la Ligue est né depuis un an, il a déjà organisé un grand nombre de voyages pour les amicales et les écoles normales. Les Mouvements de Jeunes, surtout le M.L.A.J. ont organisé cette année près d'un millier de caravanes ouvrières, chiffre jamais encore atteint. Ce public du cinéma a été groupé pour recevoir une initiation à la culture cinématographique : les Ciné-Clubs en 1939. Aujourd'hui, ils sont 150 à réunir plus de 150.000 spectateurs. Grenoble a un Ciné-Club de la jeunesse groupant 1.700 enfants ou adolescents dans des séances hebdomadaires. Dans une ville dont nous taisons le nom, les exploitants de la salle se sont plaints que le public commençait à bouder les mauvais films et que leur recette baissait : dans cette ville l'action du ciné-club est particulièrement étendue. Nous pourrions encore parler des Jeunesses musicales de France ou de l'Evolution Musicale de la jeunesse dont le succès va croissant surtout en province ; leurs concerts d'initiation touchent souvent des publics qui ne s'étaient jamais intéressés à la musique et qui écoutaient n'importe quels flonflons de Radio-Luxembourg. L'Association pour les amis des Musées n'a jamais organisé tant de visites que depuis la Libération. 17 Bibliobus ont été installés dans 17 départements et déjà organisent non seulement des dépôts de livres mais des clubs de lecteurs. Le cycle culturel a remplacé avantageusement les traditionnelles conférences (dans la maison de la culture de Grenoble, plus de 2.500 auditeurs-spectateurs dans les séances sur le thème de « l'Education des parents »). Comment les publics de province auraient-ils pu applaudir Liliom ou l'Ombre d'un Franc-Tireur s'ils n'avaient été groupés en coopérative de spectateurs (1.500 à Grenoble). Le Roi Lear, monté par Dullin, boycotté par la presse a pu durer une semaine de plus grâce à l'action des coopératives de spectateurs de Travail et Culture. Nous nous acharnons depuis trois ans à grouper les divers publics, les diverses associations régionales en vue d'une politique de tournées de conférences et de spectacles adaptés aux besoins d'un large public. Là encore la Culture Populaire a fortement avancé. Il faudrait parler de bien d'autres réalisations. Mais arrêtons-nous sur ce point pour ne pas trop allonger cette lettre.

2° L'Education Populaire, Monsieur le Ministre, a déjà exercé son action dans l'Education Nationale et, la plupart du temps à la demande de cette dernière. 30 ou 40.000 éducateurs formés pour animer des colonies de vacances sont souvent des

instituteurs ; or ceux-ci ont trouvé dans le travail de la colonie un esprit et des méthodes avec lesquels ils ont amélioré ou transformé la vie même de leur classe. Plus de 50 écoles normales d'instituteurs ont envoyé des Normaliens aux stages d'Education Populaire. Un recteur d'Université a convoqué un jour sur la proposition d'un Inspecteur primaire tous les Inspecteurs d'Académie et tous les Inspecteurs primaires pour une journée pédagogique sur la Culture Populaire : il a confié la direction de cette journée à un Inspecteur principal de l'Education Populaire. Le cas n'est pas unique. Des méthodes mises au point pour les colonies de vacances, les patronages, les bibliothèques, les cercles, les foyers, par les Associations d'Education Populaire figurent depuis le 23 novembre au programme officiel des Ecoles Normales d'Instituteurs et d'Institutrices : stages, fiches de lecture, entraînement mental. Peuple et Culture de Haute-Savoie nous montre quel lien étroit peut exister entre les réalisations d'Education Populaire et celles des 6^e, 5^e, 4^e et 3^e nouvelles des lycées et collèges, et comment les techniciens de l'une peuvent coopérer avec les professeurs de l'autre. Enfin, citons les stages de Maîtres d'internat, organisés par les Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active, et qui ont déjà largement pénétré l'enseignement du second degré. La formation générale, dans les écoles d'apprentissage et les écoles techniques, bien souvent est assurée en liaison avec des spécialistes d'Education Populaire. Ainsi aux écoles nationales d'Armement, dans les centres d'Apprentissage du Lyonnais, les Houillères, etc... Et lorsqu'on sait l'ampleur des réalisations et des recherches pédagogiques qui se font dans le domaine de l'Education Populaire, on ne s'étonne pas que l'administration des Ecoles de rééducation du Ministère de la Justice, l'Ecole Nationale des Conseillères du Travail, l'Ecole Nationale des Surintendantes d'Usines ou les Ecoles d'Art ménager, ou même les Ecoles militaires, fassent appel au concours des techniciens d'Education Populaire pour la formation ou l'information de leurs cadres. Un mouvement pédagogique comme Peuple et Culture a largement contribué à ce progrès technique de l'Education Populaire : il a formé en trois ans plus de 6.500 éducateurs que l'on retrouve à la tête d'un grand nombre de réalisations d'aujourd'hui : ce sont des centaines de stages que Peuple et Culture a organisés, et nous ne parlons pas des cours du soir, éditions, documentation, qu'il met à la disposition des Institutions de base et des éducateurs.

Il n'est pas excessif de dire que dans l'initiation à un art de vivre les loisirs, l'Education Populaire est à l'avant-garde de l'Education, donc l'un des facteurs importants de la rénovation de l'Educa-

tion Nationale.

Nous arrêtons là, avec le sentiment d'oublier ou de laisser à l'écart beaucoup de choses importantes, toutes à la gloire de l'Education Populaire. L'Education Populaire en organisant des rapports plus étroits entre le public et l'artiste contribue déjà à une rénovation de la critique sportive, touristique, théâtrale, cinématographique. Il suffit pour s'en convaincre de consulter les publications de nos Associations. L'étranger qui est frappé par la pauvreté de nos moyens, l'est aussi par la valeur de nos méthodes pédagogiques. Permettez-nous. Monsieur le Ministre, d'en concevoir quelque fierté en tant que Français. Certains pays nous demandent de leur organiser des stages, de leur faire des conférences pédagogiques, de les aider à rénover leurs organisations : ainsi la Belgique, la Suisse, l'Allemagne, la Tchécoslovaquie, la Suède...

Nous souhaiterions modestement que ces informations puissent éclairer ceux qui mettent en doute les résultats acquis par nos Associations. Malheureusement, il nous faut craindre pour nos moyens de travail, moyens de plus en plus réduits pour une tâche de plus en plus écrasante. 17 millions pour le chapitre budgétaire dont relèvent la moitié des associations culturelles énumérées plus haut ! Nous connaissons une ville, qui à elle seule dispose de 183 millions pour 20 Universités Populaires, c'est Berlin. Pourquoi nos maigres subventions arrivent-elles chaque trimestre avec un injustifiable retard ? Pourquoi les centres d'Education Populaire indispensables pour un travail sérieux de formation de cadres ont-ils été réduits à 6 (pour 40 millions d'habitants), alors que d'autres pays, pour six millions et demi d'habitants, en ont 59 ! Les compressions du Personnel de Direction de la Jeunesse et des Sports enlèvent à l'Education Populaire certains de ses meilleurs animateurs. Ainsi s'affaiblissent ses moyens d'action. Devons-nous souligner, cependant, Monsieur le Ministre, l'inlassable dévouement de ces animateurs qui se tuent à leur tâche ! Et s'il fallait d'autres preuves, citer tous ceux d'entre eux qui doivent aujourd'hui se soigner dans les Sanatoria.

Nous croyons avoir montré, Monsieur le Ministre, nos réalisations, nos espoirs et nos difficultés. Nous sommes prêts, pour notre modeste part, à vous aider dans la lourde tâche qui vous incombe, et nous voulons croire que vous nous aiderez aussi.

Veuillez croire, Monsieur le Ministre, à nos sentiments respectueux et dévoués.

**PEUPLE ET CULTURE, TRAVAIL ET CULTURE
CENTRES D'ENTRAINEMENT AUX METHODES
D'EDUCATION ACTIVE.**

PEUPLE ET CULTURE

L'idée de la Culture Populaire a fait son chemin. Certes les compressions de toutes sortes imposées par l'état de nos finances, diminuent singulièrement nos moyens d'action.

Les sommes allouées au chapitre de l'Education Populaire sont les plus faibles de tout le budget de l'Education Nationale.

L'éducation, la diffusion de la Culture parmi les adultes est-elle moins importante que l'éducation des enfants ou la préparation des étudiants ? A l'inverse de beaucoup de pays, il en est ainsi en France.

Malgré cela les Institutions de Culture Populaire se sont solidement installées. Les cours post et péri-scolaires, les Maisons de Culture, les centres inter-facultés, les maisons de jeunes, les Foyers Ruraux, ces Institutions, que l'on donne souvent comme devant mourir s'enracinent, multiplient au contraire leurs activités.

Au lendemain de la Libération c'est à ce travail de lancement et d'implantation des institutions de la Culture Populaire, que « PEUPLE ET CULTURE » a consacré la plus grande partie de son activité.

Il s'est agi ensuite et parfois même simultanément de « nourrir » si l'on peut s'exprimer ainsi, ces institutions. Les techniciens, les méthodes d'éducation active de PEUPLE ET CULTURE, ont été diffusées, enseignées, de là notre politique de stages et d'édition de matériel pédagogique.

Enfin nous avons essayé de grouper les éducateurs afin que leur travail soit plus efficace, afin qu'ils puissent profiter des expériences des uns et des autres, enfin pour qu'ils travaillent en commun.

Avant de préciser sur quel point nous pensons plus particulièrement porter notre effort pendant l'année scolaire 1949, nous rappelons encore, que, à côté des C.E.M.E.A. qui s'occupent de la formation de cadres pour les colonies de vacances, « PEUPLE ET CULTURE » est le seul Mouvement National spécialisé dans la formation des éducateurs pour la Culture Populaire.

Parfois cela a conduit ceux qui nous connaissent peu ou mal, à nous reprocher d'être trop techniques. Pour nous, il apparaîtrait impossible d'être efficaces, si nous ne connaissons pas notre métier d'éducateurs, si nous ne sommes pas les premiers, les meilleurs dans notre spécialité. Vérité évidente. Encore faut-il avoir les moyens de se perfectionner, d'apprendre. On n'improvise pas un métier. Inlassablement et plus particulièrement par nos stages de spécialité (dont vous trouverez par ailleurs le programme) nous avons essayé d'aider à la formation d'éducateur, nous avons essayé constamment de perfectionner nos méthodes

d'éducation active.

Une politique efficace doit nous conduire à confronter nos expériences pédagogiques. Au risque de nous répéter nous affirmons une fois encore qu'il ne suffit pas d'avoir de la bonne volonté, de vouloir, il faut connaître son métier.

L'école normale de la Culture Populaire n'existe pas encore. Mais nous avons la possibilité d'aller dans les écoles normales d'instituteurs et ailleurs informer et former autant que faire se peut des éducateurs.

Sur quel point particulier, PEUPLE ET CULTURE devrait-il porter ses efforts pendant l'année scolaire 1949 ?

Un des buts de notre Mouvement est, rappelons-le encore, de grouper les éducateurs. Nous devons nous semble-t-il accentuer notre effort dans ce sens. N'est-il pas important que des liens de travail existent entre tous les éducateurs qui animent des institutions de Culture populaire dans un bourg, une ville, une région, etc...

Si la coordination du public et des institutions est la tâche première de TRAVAIL ET CULTURE, de la même manière la tâche première de PEUPLE ET CULTURE est de grouper ces éducateurs.

Ces éducateurs sont plus nombreux qu'on ne le croit généralement. Tous les jours, malgré l'importance de notre Mouvement, malgré nos Publications, malgré notre diffusion qui se développe considérablement, tous les jours un de nous rencontre un animateur de troupe de théâtre qui se sent isolé, qui voudrait bien être aidé, connaître un répertoire plus élargi, profiter des expériences d'autres troupes. Tous les jours nous rencontrons un instituteur qui anime une bibliothèque et qui doit résoudre le problème de la lecture ; il nous demande de lui envoyer des fiches, de participer aux prochains stages, d'entrer en contact avec d'autres bibliothécaires et les spécialistes de l'éducation des Adultes. Les exemples ne manquent pas.

Ce travail de regroupement, d'information doit être notre principal souci pour l'année 1949, il faut développer, coordonner, créer les groupes locaux, Régionaux P.E.C.

Il est indispensable que le professeur de l'enseignement supérieur, de l'enseignement secondaire, de l'enseignement technique, le directeur de l'école primaire, l'instituteur, l'ouvrier, l'ingénieur, l'animateur d'une association, d'une institution de culture populaire, d'un Mouvement de Jeunesse, de loisirs, de plein air, le savant, l'artiste, tous ceux qui œuvrent dans l'éducation populaire, se groupent, travaillent en commun, développent ce grand secteur, sinon le plus grand de l'éducation nationale.

N'oublions pas enfin que l'Education Populaire est inséparable de la vie des masses. Cela « PEUPLE ET CULTURE » l'a toujours affirmé. Tenir compte des réalités de la vie quotidienne, militer dans une institution de base est pour nous tous indispensable.

Pour pratiquer l'éducation populaire, pour diffuser la culture il faut une organisation des Loisirs.

Militer pour obtenir un billet collectif à tarif réduit, des réductions dans les hôtels, etc..., etc... est aussi indispensable que de perfectionner les techniques.

Nos méthodes, nos groupements d'éducateurs risqueraient de n'avoir aucune efficacité si chacun de nous ne tenait compte de toutes ces réalités.

B. C.

PEUPLE ET CULTURE

Association déclarée régie par la Loi de 1901

Siège Social : 14, Rue Monsieur le Prince

PARIS (VI^{me})

STATUTS

Établis par l'Assemblée Générale du 2 Octobre 1946
et modifiés par l'Assemblée Générale des 31 Janvier et 1^{er} Février 1948

TITRE I Généralités

Article premier. —

Il est formé entre les personnes physiques et morales ayant adhéré ou adhérant ultérieurement aux présents statuts et remplissant les conditions indiquées ci-après, une Association qui sera régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901 et par les dits statuts. Elle se nomme « PEUPLE ET CULTURE ». Cette association n'a aucun caractère confessionnel ou politique. Son siège social est à PARIS, 14, rue Monsieur-le-Prince; il pourra être transporté en tout autre lieu par simple décision du Comité Directeur.

Art. 2. —

En harmonie avec les grandes organisations laïques et démocratiques, l'Association a pour objet de contribuer au développement de l'Education et de la Culture Populaire et de coopérer à la réforme générale de l'Enseignement qui les conditionne.

Art. 3. —

Ses moyens d'action sont tous ceux qui seront jugés utiles par le Comité Directeur et notamment :

— la formation de cadres susceptibles de contribuer au développement ou à la création d'organismes de culture et d'éducation populaire.

— la diffusion tant auprès du public que des autorités, des idées ou techniques de l'Association, par tous les moyens légaux et en particulier, la publication et l'édition de tous journaux, périodiques, livres, plaquettes, brochures, tracts, affiches, disques, films et tous autres documents.

Art. 4. —

La durée de l'Association est illimitée.

★★

TITRE II

Composition de l'Association — Cotisations

Art. 5. —

L'Association se compose de :

- membres actifs
- membres adhérents
- membres bienfaiteurs
- membres donateurs
- membres affiliés.

Pour être membre de l'Association à l'un quelconque de ces titres, il faut :

1° Être agréé du Comité Directeur en ce qui concerne les membres actifs, adhérents, bienfaiteurs et donateurs; de l'Assemblée générale en ce qui concerne les membres affiliés.

2° Payer une cotisation dont le montant est fixé par le Comité Directeur.

— Les membres actifs

sont des militants d'éducation et de culture populaire assumant des responsabilités au sein de l'Association et de toute autre Association ou Institution à but similaire.

— Les membres adhérents

sont les sympathisants désireux d'unir leurs efforts en faveur de la diffusion de la Culture.

— Les membres bienfaiteurs et donateurs

sont les personnes physiques qui veulent donner leur appui moral et financier à l'Association.

— Les membres affiliés

sont les Associations d'Éducateurs qui ont obtenu de l'Assemblée générale leur affiliation selon les modalités indiquées à l'article 7, ci-après.

Art. 6. —

L'agrément du Comité est subordonné en ce qui concerne les membres actifs, à la participation dans les six mois à un stage organisé par l'Association. Sur leur demande ou sur la proposition motivée de tel membre actif, un membre adhérent peut devenir membre actif de l'Association après agrément du Comité Directeur s'il remplit les conditions prévues pour cette catégorie.

Art. 7. — Affiliation. —

Les Associations, groupements ou organisations affiliées à « PEUPLE ET CULTURE » conservent une entière autonomie. Ce-

pendant l'affiliation à « PEUPLE ET CULTURE » de ces associations, groupements ou organisations locales, régionales ou nationales, est soumise aux conditions ci-après :

— Adhésion à « PEUPLE ET CULTURE » en qualité de membre actif des Educateurs de l'Association affiliée.

— Adhésion aux statuts de l'Association nationale « PEUPLE ET CULTURE ».

— De plus, sur tous papiers à en-tête, cartes d'adhérents, publications, etc., devra figurer la mention « association affiliée à « PEUPLE ET CULTURE ».

Par ailleurs, l'association affiliée bénéficiera des services de « PEUPLE ET CULTURE », aux conditions fixées par le règlement intérieur sus-indiqué.

Art. 8. —

L'affiliation de « PEUPLE ET CULTURE » à une autre organisation ne peut être décidée que par une Assemblée générale.

Art. 9. —

Perdent la qualité de membre de l'Association :

— Ceux dont le Comité a prononcé la radiation, soit à défaut de paiement de cotisation, trois mois après son échéance, soit pour motif grave, après avoir entendu leurs explications, sous réserve du recours de l'intéressé à la plus prochaine Assemblée générale qui statuera en dernier ressort.

★★

TITRE III

Organisation Territoriale

Art. 10. —

En tout lieu où sont entreprises des activités répondant aux buts et à l'esprit de « PEUPLE ET CULTURE » un **groupe local** peut être constitué. Ce groupe s'organise selon les formes de son choix, soit qu'il se rattache directement à l'Association, soit qu'il se constitue en Association autonome affiliée.

Pour qu'un groupe local puisse porter le nom de « PEUPLE ET CULTURE » ses statuts et règlements intérieurs devront être approuvés par le Comité Directeur de « PEUPLE ET CULTURE ».

★★

TITRE IV

Administration

Art. 11. —

L'Association est administrée par un Comité directeur composé de vingt-cinq membres au moins et de cinquante au plus, élus pour un an par l'Assemblée générale, parmi les membres actifs, et choisis pour un tiers parmi les membres composant l'équipe nationale, telle qu'elle est définie dans le règlement intérieur.

Art. 12. —

Le Comité directeur nomme parmi ses membres, un Président et deux Vice-Présidents, un Secrétaire général, un Trésorier et cinq à sept membres constituant ensemble le Bureau National.

Art. 13. — Le Comité se réunit **deux fois par an au moins** sur la convocation de son Président. A la demande de la moitié de ses membres, le Comité directeur doit être également convoqué. La présence de la moitié plus un au moins des membres du Comité est nécessaire pour la validité des délibérations.

Les délibérations sont prises à la majorité des membres présents; en cas de partage la voix du Président est prépondérante. Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial et signés du Président et du Secrétaire de séance. Les copies ou extraits des procès-verbaux sont signés par le Président ou l'un des membres du Bureau exécutif.

Art. 14. — Le Comité Directeur

est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire ou autoriser tous actes et opérations permis à l'Association et qui ne sont pas réservés à l'Assemblée générale, y compris l'acquisition et l'aliénation des immeubles nécessaires à ses activités.

Il élabore et modifie éventuellement les règlements intérieurs de l'Association.

Art. 15. —

Le Bureau National assure l'exécution des décisions du Comité et le fonctionnement régulier de l'Association qu'il représente en justice et dans tous les actes de la vie civile. Il peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires avec, s'il y a lieu, faculté de subdélégation.

Le Trésorier

tient les comptes de l'Association et effectue ses recettes. Il procède à l'ouverture ou à la fermeture des comptes, au dépôt, transfert ou retrait des fonds, ainsi qu'au retrait, transfert ou aliénation de toutes rentes ou valeurs. Il fait ouvrir et gère le ou les comptes de chèques postaux ou comptes en banque de l'Association. Il peut pour toutes ces opérations donner procuration à un ou plusieurs mandataires après accord du Bureau National.

★★

TITRE V

Assemblée Générale

Art. 16. —

L'Assemblée Générale se compose des membres actifs de l'Association. Nul ne peut s'y faire représenter que par un membre actif ou un membre adhérent muni d'un pouvoir écrit. Les membres bienfaiteurs et donateurs sont convoqués à la réunion ordinaire de l'Assemblée où ils ont

voix consultative.

L'Assemblée Générale se réunit chaque année en fin d'année scolaire au jour, heure et lieu indiqués dans l'avis de convocation. Elle peut, en outre, se réunir sur décision du Comité Directeur ou sur la demande motivée, signée du cinquième au moins des membres actifs de l'Association. Les convocations sont faites quinze jours au moins à l'avance par lettre individuelle indiquant sommairement l'objet de la réunion. L'ordre du jour est arrêté par le Comité Directeur, il n'y est porté que les propositions émanant du Comité et celles qui auraient motivé la demande d'Assemblée générale. Peuvent également être portées à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire les propositions signées du cinquième au moins des membres actifs et communiquées par lettre recommandée au Comité Directeur, huit jours au moins avant la date prévue pour l'Assemblée. L'Assemblée est présidée par le Président ou l'un des Vice-Présidents de l'Association, à leur défaut par le doyen d'âge des membres actifs présents.

Art. 17. —

Les délibérations sont prises à la majorité absolue des voix des membres présents ou représentés (sauf ce qui est stipulé à l'article 19 ci-après). En cas de partage, la voix du Président est prépondérante. Chaque membre de l'Assemblée a une voix et autant de voix supplémentaires qu'il représente de membres actifs sans toutefois qu'il puisse réunir, tant en son nom que comme mandataire plus de cinq voix.

Art. 18. —

L'Assemblée Générale ordinaire annuelle entend le rapport du Comité Directeur sur la gestion et sur tous les autres objets, approuve ou

redresse les comptes de l'exercice clos le 31 décembre précédent; antérieurement vérifiés par le commissaire aux comptes élu par l'Assemblée Générale, pour trois ans, entend un rapport sur le budget en cours, vote le budget de l'exercice suivant, élit le Comité Directeur. Dans tous les cas, autres que ceux prévus à l'article 19 ci-après où elle est appelée à se réunir, l'Assemblée Générale délibère valablement quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

Art. 19. —

L'Assemblée Générale peut apporter aux statuts toutes modifications reconnues utiles, sans exception ni réserve. Elle peut décider notamment la prorogation ou la dissolution de l'Association ou son affiliation à d'autres associations poursuivant un but analogue. Dans le cas de dissolution, elle doit être composée de la moitié au moins des membres actifs et sa décision doit être prise à la majorité des deux tiers des voix des membres actifs présents ou représentés : si sur une première convocation, ce quorum n'est pas atteint, l'Assemblée doit être convoquée à quinze jours au moins et à un mois au plus d'intervalle. Cette deuxième assemblée délibérera valablement quel que soit le nombre des membres actifs présents ou représentés, sa décision sera également prise à la majorité des deux tiers des voix des membres actifs présents ou représentés.

Art. 20. —

Les délibérations de l'Assemblée sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial. Ces procès-verbaux constatent le nombre des membres présents. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont signés par le Président et par deux membres du Bureau National.

A QUI S'ADRESSENT LES SERVICES DE "PEUPLE ET CULTURE"

« PEUPLE ET CULTURE » s'adresse d'abord à toutes les associations de loisirs et de culture, P.E.C. s'offre de les aider dans la formation technique de leurs cadres généraux ou de leurs moniteurs.

P.E.C. s'adresse aux écoles qui forment des éducateurs (écoles normales d'instituteurs par exemple) ou écoles qui donnent à des cadres une formation culturelle (école des Conseillères du Travail ou des Surintendantes d'usine).

Il s'adresse à tout éducateur amateur ou professionnel : autodidactes soucieux d'acquérir une culture pour la répandre par les méthodes d'éducation populaire; professeurs, artistes, éducateurs de toute origine, soucieux de mieux résoudre les difficiles problèmes d'une diffusion réelle de la culture.

I. — ASSOCIATIONS NATIONALES :

● **Ligue Française de l'Enseignement** (Stages organisés pour la Ligue et participation des instructeurs P.E.C. à la quasi-totalité des stages organisés par la Ligue sur l'éducation populaire - Cours du soir sur Paris).

● **Tourisme et Travail**

(3 millions d'adhérents) : Participation des Instructeurs P.E.C. aux stages de Caravanes Ouvrières, Cours du soir en commun sur Paris.

● **Fédération des Foyers Ruraux** - (Accord avec le P.E.C. qui assure depuis deux ans les stages de formation des cadres de la Fédération).

● **Fédération des Maisons de Jeunes** - (Participation des Directeurs des Mouvements de Jeunesse aux Stages P.E.C. sur les Bibliothèques et organisation de stages spécialisés pour la Fédération : par exemple : Stages d'Enquête)

● **Travail et Culture** - Aux termes d'un accord tous les stages T.E.C. sont organisés par le P.E.C.

● **U.F.A.J.** (Le P.E.C. assure la formation générale des Pères Aubergistes dans tous les stages nationaux).

● **G.E.M.E.A.** - Dont le corps d'instructeurs reçoit dans les stages une formation complémentaire par les spécialistes du P.E.C. (exemple : huit cours d'Entraînement Mental au dernier stage de l'Hay-les-Roses - Décembre 1947).

● **L'U.J.R.F.**

● **Les Eclaireurs de France**

● **L'U.L.C.R.**

etc., et qui font périodiquement appel au concours des instructeurs du P.E.C.

● **Fédération des Radio-Clubs** -

Préparation des activités techniques des radioclubs pour l'année 1949.

II. — ASSOCIATIONS REGIONALES :

Annecy :

P.E.C. Haute-Savoie (Stages et Journées pédagogiques).

Bordeaux :

C.A.R.P.E.C. (Journées Pédagogiques).

Besançon :

Association Franc-Comtoise de Culture (conférenciers participation aux stages).

Toulouse :

Institut de Culture Populaire (par l'intermédiaire de DELBREILH).

Dijon :

A.B.C. (Stages LANTENAY, participation aux stages nationaux).

Lille :

CLAIRES-JOIES (Stages culture sportive, stages Entraînement Mental).

III. — ETABLISSEMENTS ET ORGANISMES OFFICIELS :

● **Direction des Mouvements de Jeunesse et**

d'Education Populaire -

(complète dans ses stages les instructeurs de la Direction par ceux du P.E.C.).

● **Direction Jeunesse de Zone Française d'Occupation en Allemagne**

(P.E.C. assure la formation pédagogique des lecteurs français d'Universités populaires allemandes).

● **Direction Générale des Beaux-Arts et des Lettres** -

Préparation du Cours de Guides des Monuments Historiques pour les mois d'affluence du Tourisme Populaire. (Programme des cours rédigés en commun par la Commission « Education par le Tourisme » de P.E.C. et les représentants de la Direction des Monuments Historiques. - Présentation de la psychologie des publics des Associations d'Education populaire par conférenciers de P.E.C.).

● **Ecole Normale Supérieure de Saint-Cloud** - (M. VETTER utilise techniques et théories de P.E.C. pour introduire la Culture Populaire dans la formation des futurs professeurs et instituteurs).

● **Les Ecoles Normales d'Instituteurs** - (Grenoble, Cahors, Sidi-Madani, Besançon, Aix, Marseille, etc...). Cadres et élèves ont participé souvent en groupe aux stages, conférences et cours de P.E.C.

● **L'Ecole des Conseillères du Travail** - (Plusieurs stages d'un mois assurés par le P.E.C.).

● **L'Ecole des Surintendantes d'Usines** - (Cours régulier de P.E.C. depuis deux ans sur l'Education Populaire).

● **Les Ecoles de Rééducation du Ministère de la Justice** -

(Les instructeurs de P.E.C. assurent la partie culturelle des stages de Moniteurs et Directeurs).

● **L'Ecole Nationale d'Apprentissage** - (rue de la Tour à Paris) où P.E.C. a assuré des cours sur les Méthodes actives appliquées à l'Education Populaire.

Il faudrait également parler d'autres écoles (comme les Ecoles Militaires) qui utilisent de temps en temps nos conférenciers et nos instructeurs.

IV. — DIRECTIONS REGIONALES : (pour leurs stages)

Bordeaux ;

Grenoble ;

Lille ;

Clermont-Ferrand ;

Marseille.

Protocole d'accord entre les Associations Régionales ou Locales et Peuple et Culture

Entre « Peuple et Culture », mouvement national d'Education Populaire, sis à Paris, 14, rue Monsieur-le-Prince, représenté
par d'une part,
et l'Association
représentée par d'autre part.

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

Article premier. — L'Association « PEUPLE ET CULTURE » sera considérée par l'Association
comme son organisme qualifié de formation de cadres et utilisé comme tel.

Article 2. — « PEUPLE ET CULTURE » sera à la disposition de l'Association pour :
organiser : des sessions d'Etudes
: des stages
: des conférences pédagogiques
pour lui procurer un matériel éducatif sur les différentes techniques pédagogiques utilisées dans la diffusion de la culture.

Article 3. — L'Association « PEUPLE ET CULTURE » fera bénéficier l'Association
de conditions spéciales pour l'organisation de stages ou sessions d'Etudes régionales et pour l'admission des membres éducateurs
de l'Association dans ses stages de spécialisation et l'envoi de sa documentation.

Article 4. — Un représentant de l'Association sera accrédité auprès de « PEUPLE
ET CULTURE » ; il participera à la vie du Centre National.

Article 5. Dans la mesure du possible, une diffusion sera faite des méthodes P.E.C. dans les Publications éditées par
les soins de l'Association.

Article 8. — Le présent protocole d'accord sera valable jusqu'à fin 1949 ; il sera prolongé par tacite reconduction d'année
en année, sauf dénonciation par l'une des parties contractantes avec un préavis de trois mois.

Fait à Paris, le

Pour l'Association « PEUPLE ET CULTURE »,
.....

Pour l'Association
.....

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

concernant les Groupes Locaux « PEUPLE ET CULTURE »,
les Correspondants « PEUPLE ET CULTURE »

et les Associations d'Éducation Populaire Régionales affiliées à « PEUPLE ET CULTURE »

GRUPE "PEUPLE ET CULTURE"

— I —

1° Suivant l'article X, Titre 3, des Statuts de
« PEUPLE ET CULTURE », des groupes locaux, dé-
partementaux, régionaux, portant le nom « PEU-
PLE ET CULTURE » peuvent être constitués.

Le groupe « PEUPLE ET CULTURE » rassemble les
éducateurs engagés dans des expériences d'Educa-
tion Populaire. C'est un groupe d'études, de re-
cherches et d'application des méthodes pédagogi-
ques concernant l'Education des Adultes.

Le groupe « PEUPLE ET CULTURE » est reconnu
comme tel par décision du Bureau Exécutif ratifiée
par le Comité Directeur.

« PEUPLE ET CULTURE » reconnaît le groupe local
(départemental ou régional) « PEUPLE ET CULTURE »
comme le groupe qui le représente sur l'étendue de
la ville (département ou région) auprès de toutes
les collectivités (Mouvements de Jeunesse, Syndi-
cats, etc...) et de toutes les institutions ou organis-
mes à caractère culturel (Foyer Rural, Maison de
Jeunes, etc...) étant entendu qu'en aucun cas un

groupe « PEUPLE ET CULTURE » ne pourra engager le crédit de l'Association Nationale sans l'approbation du Bureau exécutif ou de son délégué.

— II —

« PEUPLE ET CULTURE » s'engage à faire bénéficier le groupe « PEUPLE ET CULTURE » des avantages suivants :

1° COMITE DIRECTEUR. — Le Groupe P.E.C. sera représenté au Comité Directeur dans la mesure des sièges réservés aux Régions.

2° FORMATION DES CADRES. — Le Groupe affilié bénéficiera :

a) En priorité du concours des Instructeurs nationaux de « PEUPLE ET CULTURE » pour toutes ses entreprises régionales (stages régionaux, de lancement d'information ou de formation, session d'Etudes, conférences, etc..) sous réserve d'en communiquer les dates au Centre National « PEUPLE ET CULTURE » trois mois à l'avance.

b) En priorité des places dans les Stages Nationaux de Formation.

c) D'une réduction de 20 % sur les droits d'inscription aux Stages Nationaux.

A l'issue de ces stages de formation le titre d'Instructeur régional « PEUPLE ET CULTURE » pourra être donné à tel ou tel membre du groupe « PEUPLE ET CULTURE ».

En outre « PEUPLE ET CULTURE » s'engage à organiser chaque année une session nationale d'études à l'intention des groupes.

3° DOCUMENTATION. — Le groupe bénéficiera :

a) D'une priorité dans la fourniture des instruments de travail disponibles au Centre de Documentation.

b) D'une réduction de 10 % sur tous les documents « PEUPLE ET CULTURE » (ronéotypés ou imprimés).

4° EDITIONS. — « PEUPLE ET CULTURE » s'engage à faire connaître les réalisations du groupe soit par ses publications, soit par les tribunes dont il dispose.

Il met en outre la rubrique « Vie des Régions » du Bulletin de Liaison à la disposition du groupe.

5° DIFFUSION. — Une remise de 20 % sera consentie à tout groupe ayant un dépôt des Publications « PEUPLE ET CULTURE ».

6° COMMISSIONS DE TRAVAIL. — Les commissions techniques de « PEUPLE ET CULTURE » sont à la disposition du groupe pour l'aider dans l'élaboration de tel ou tel matériel pédagogique spécial. Ce matériel pourra se réclamer du label « PEUPLE ET CULTURE » dans la mesure où les commissions nationales l'auront jugé valable.

— III —

1° Le groupe « PEUPLE ET CULTURE » s'engage à respecter les statuts de Peuple et Culture nationale et ce règlement intérieur, à communiquer à « PEUPLE ET CULTURE » la liste de ses adhérents, et à soumettre à l'approbation du Bureau exécutif national avec recours au Comité directeur les noms des membres de son Bureau.

2° Le groupe tient une comptabilité séparée qui ne peut en aucun cas constituer plus qu'un simple poste de la comptabilité générale de l'Association. Il devra présenter ses livres comptables à toute réquisition d'un délégué du Bureau National habilité à cet effet.

3° Le groupe « PEUPLE ET CULTURE » s'engage à adresser à « PEUPLE ET CULTURE » un compte rendu trimestriel de ses activités ainsi que des notes détaillées relatant ses réalisations particulières.

4° FORMATION DES CADRES. — a) Le groupe s'engage à faire participer aux stages nationaux Peuple et Culture ses membres responsables et ses adhérents.

b) Il s'engage en outre à diffuser les techniques propres à « PEUPLE ET CULTURE » par des stages régionaux, session d'Etudes, etc...

c) Il reconnaît que seul le centre « PEUPLE ET CULTURE » est habilité à délivrer le titre d'Instructeur « PEUPLE ET CULTURE » régional.

5° DOCUMENTATION, EDITIONS, DIFFUSION, COMMISSIONS. — Le groupe « PEUPLE ET CULTURE » travaillera en liaison étroite avec le Centre national « PEUPLE ET CULTURE » de Documentation et à former un Comité de Diffusion des Publications « PEUPLE ET CULTURE ».

— IV —

1° Si un groupe local Peuple et Culture est amené à se constituer en Association autonome portant le nom de « PEUPLE ET CULTURE », il devra faire approuver les statuts par le Comité Directeur de « PEUPLE ET CULTURE », mentionner l'affiliation à « PEUPLE ET CULTURE » et observer le règlement intérieur ci-dessus. Une révocation de l'affiliation par l'Assemblée générale de « PEUPLE ET CULTURE » entraîne une dissolution de l'Association. Les fonds alors disponibles seront reversés à l'Association nouvelle affiliée à « PEUPLE ET CULTURE ».

2° Peuple et Culture se réserve le droit de révoquer l'agrément ou l'affiliation d'un groupe sur décision motivée du Bureau Exécutif avec recours à l'Assemblée générale en cas de non observation du présent règlement intérieur.

★★

CORRESPONDANTS " PEUPLE ET CULTURE "

En attendant que dans une ville (département ou région) un groupe « PEUPLE ET CULTURE » puisse être formé, un membre actif de « PEUPLE ET CULTURE » peut être accepté comme correspondant-délégué « PEUPLE ET CULTURE » par décision du Bureau exécutif.

Le membre-correspondant délégué s'engage :

1° A rassembler les éléments susceptibles de former un groupe régional « PEUPLE ET CULTURE ».

2° A préparer une journée d'information sur la Culture Populaire dans sa région avec l'aide de « PEUPLE ET CULTURE » national.

3° A assurer un dépôt de publications « PEUPLE ET CULTURE » et à les diffuser. Le membre-correspondant-délégué jouira des avantages accordés aux groupes locaux.

Service "STAGES"

Organisme technique « PEUPLE ET CULTURE » se préoccupe de la formation des Cadres de l'Education Populaire, du perfectionnement pédagogique des animateurs des Institutions péri et post-scolaires.

Or, l'expérience a prouvé que le meilleur moyen, - à côté de certaines formules de cours du soir - de formation de cadres était de réunir pendant une période allant de trois jours à un mois, dans un but précis d'initiation à des techniques pédagogiques ou de perfectionnement les éducateurs désireux d'apporter leur concours à l'Education populaire.

Pourquoi des Stages?

pourront s'étonner certains. D'abord parce que dans l'état actuel de l'Education Populaire en France, il est urgent d'aider d'une manière intensive à la formation des animateurs des Institutions péri et post-scolaires, de les initier aux méthodes de pédagogie active propres à l'éducation des adultes.

Par ailleurs le public sur lequel rayonnent les organismes d'Education Populaire est un public qui a sa psychologie propre. Public adulte il demande aux éducateurs préoccupés de la diffusion de la culture. La diffusion d'une culture authentique reliée aux problèmes de la vie quotidienne. Il est donc nécessaire que dans la formation d'un responsable de Foyer Rural de Ciné-Club, etc..., il soit tenu compte des lois qui régissent le public. Il importe avant tout que le programme d'une session de perfectionnement soit parfaitement adapté aux besoins réels des usagers des Institutions d'Education Populaire et tienne compte des problèmes pratiques et techniques que rencontrent chaque jour les animateurs. Enfermée dans aucun cadre scolaire, jouissant d'une immense liberté quant au choix et à la forme même des activités, la formule stage beaucoup mieux que dans le cadre de n'importe quelle école ou que n'importe quel cours ou conférence traditionnelle, permet que chaque point du programme corresponde réellement aux nécessités de l'action éducative en milieu péri et post-scolaire.

L'ambiance sympathique et fraternelle, le rythme de travail où travaux pratiques et techniques, sports et cercles d'Etudes, veillées et chants, conférences et témoignages, travail en groupe et travail personnel alternent ou se mêlent, la diversité des formations des instructeurs (universitaires ou autodidactes intellectuels et ouvriers, etc...) la vie collective, l'apprentissage de la libre discipline ne sont pas l'un des moindres avantages de la formule « Stages ».

Ajoutons encore que les Stages P.E.C. ne sont pas des stages d'évasion. La réalité quotidienne,

les problèmes complexes de la vie restent présents au cœur de chaque stage et c'est à partir d'eux que tout s'ordonne.

Il faudrait enfin pouvoir montrer comment cette nouvelle formule de formation s'inscrit dans la ligne de la Réforme de l'Enseignement et comment méthodes et techniques expérimentées et mises au point au cours des stages contribuent à la transformation des méthodes de l'enseignement traditionnel. Que certaines écoles normales confient à des instructeurs P.E.C. le soin d'assurer quelques heures du programme de 3^{me} année prouvent déjà le changement lent qui s'opère.

★★

FONCTIONNEMENT DU SERVICE "STAGES"

1°) Les différentes formes de stages.

Avant d'entrer dans le fonctionnement même du service, il convient de distinguer les différentes sortes de stages qu'anime "PEUPLE ET CULTURE"

1°). *Stages de spécialisation* soit par milieu : (stages pour animateurs ruraux), soit par techniques : (stages Bibliothèques, Enquête, Entraînement mental etc...) entièrement pris en charge par "PEUPLE ET CULTURE".

2°). *Stages ou sessions d'Etudes dont la direction pédagogique en son entier est confiée à P.E.C.*

L'organisme demandeur assure le recrutement, l'administration du stage. P.E.C. propose un programme et prend en charge son exécution. C'est le cas des stages d'un mois d'Initiation aux techniques d'Education et de loisirs qui ont lieu à l'Ecole des Conseillères du Travail, des sessions destinées à l'Ecole des Surintendantes d'Usine, de certains stages techniques organisés pour la Fédération des Maisons de Jeunes, l'Union Française des Auberges de Jeunesse, etc..., de certaines séances assurées dans les Ecoles Normales.

3°). *Participation d'Instructeurs P.E.C.* à des stages ou sessions d'Etudes organisées par les Grandes Associations ou certains ministères. C'est ainsi que des Instructeurs P.E.C. sont appelés à faire un exposé ou à diriger des séances de Travaux Pratiques dans les Stages de la Ligue de l'Enseignement, dans les sessions de formation des moniteurs de l'Education surveillée organisées par le Ministère de la Justice.

4°). *Enfin des sessions d'Etudes intérieures*, des stages intérieurs de trois à huit jours peuvent regrouper périodiquement les instructeurs P.E.C. soit pour des confrontations d'expériences en cours, soit pour un complément de formation théorique.

2°) Fonctionnement du service.

Le service élabore le calendrier général des stages et sessions d'Etudes qu'il soumet à l'approbation

du Bureau National et du Comité Directeur de "PEUPLE ET CULTURE". Il prépare le programme, veille à la bonne marche de chaque stage, maintient le contact avec les anciens stagiaires.

Ce travail se fait en étroite liaison avec les commissions techniques et les instructeurs ainsi qu'avec les responsables des organismes demandant l'aide pédagogique du P.E.C.

Le fonctionnement du service à l'occasion de chaque stage est le suivant :

a) *Avant le stage.* Le service et la commission technique compétente élaborent le programme et répartissent les tâches entre les divers instructeurs. Ils définissent de même l'aide à demander à la Documentation ou à telle autre commission technique. Le service provoque les réunions d'instructeurs préparatoires au stage.

Dans le cas de stages entièrement organisés par "PEUPLE ET CULTURE" le service assure la diffusion et le recrutement des stagiaires. A cet effet sont envoyées des circulaires annonçant le stage aux Grandes Associations, aux adhérents du Mouvement, aux Inspections Académiques, aux Directions Régionales Jeunesse et Sport, aux Ecoles Normales d'Instituteurs et d'Institrices. Ces stages ont lieu dans les centres Educatifs aux conditions suivantes : Frais de voyages remboursés dans la proportion de 50 % - 50 frs par jour de frais de séjour - Droit d'inscription variant de 500 à 1.000 frs, selon la durée du stage, l'importance de la documentation remise à chaque stagiaire.

b) *Pendant le stage.* Chaque fois que cela s'avère possible, la responsable du service participe au stage afin de pouvoir sur le vif se rendre compte si le programme correspond bien aux exigences du public et veiller à l'exécution des décisions prises par la commission technique et le service. De plus, cette participation de par l'enrichissement expérimental qui en résulte aide à approfondir la pédagogie des stages. Chaque fois encore où cela s'avère possible la dactylo-secrétaire du service assure le secrétariat administratif du stage.

c) *Après le stage.* Une réunion critique réunit les instructeurs ayant participé au stage, la commission technique compétente et le service. Une critique constructive jointe à celle faite par les stagiaires à l'issue du stage permet chaque fois une amélioration sérieuse soit des programmes, soit des méthodes.

Le service garde le contact avec les anciens stagiaires, leur envoie le compte-rendu du stage s'il y a lieu, leur communique le calendrier des stages et les dirige vers les commissions techniques correspondantes à leurs spécialités, autant pour que le centre puisse profiter de leurs expériences que pour qu'ils continuent à recevoir une aide pour la conduite de leurs activités.

Comment utiliser le Service Stages "PEUPLE ET CULTURE"

Pour le bon fonctionnement du service, et afin d'éviter des pertes de temps, nous demandons à tous de bien vouloir toujours s'adresser au service.

1°). à chaque éducateur désireux de participer à un stage P.E.C. d'adresser toute demande de renseignement à "PEUPLE ET CULTURE" Service "STAGES" 14, Rue Monsieur le Prince, PARIS (VI^{me}), le calendrier des stages leur sera envoyé.

Dès réception de leur demande d'inscription, il leur est envoyé en même temps que confirmation de leur acceptation au stage (les stagiaires sont admis dans la mesure des places disponibles comptenu de leurs activités dans le domaine péri et post-scolaire ; les membres adhérents à P.E.C. jouissent d'une réduction de 10 % sur les droits d'inscription) le programme détaillé du stage, un questionnaire complémentaire qu'ils doivent nous retourner sous huitaine.

2°). à chaque commission technique de "PEUPLE ET CULTURE" désireuse d'organiser des sessions d'Etudes intérieures de perfectionnement de se mettre en rapport avec le service afin que ces sessions ne gênent pas, ou ne soient pas gênées par le programme général des stages. Il appartient à chaque commission d'attirer l'attention du service sur la nécessité ou l'intérêt qu'il y aurait à porter au programme général des stages tel ou tel stage, étant bien entendu que le Bureau National ratifie le calendrier général des stages.

3°). aux camarades responsables des provinces de ne pas s'adresser directement à tel ou tel instructeur, mais de bien vouloir passer par le service à qui il appartient de centraliser les demandes et de voir en accord avec les commissions et le Bureau les suites à donner. C'est au service qu'il appartient d'établir les liaisons nécessaires. Il ne s'agit là que d'une question de bonne organisation facilitant la liaison Province-Centre.

4°). Aux organismes désirant la participation du P.E.C. à leurs stages ou session soit qu'ils en confient la direction pédagogique, soit qu'ils lui demandent seulement d'assurer tel ou tel exposé ou telle ou telle séance pratique, de se mettre aussi directement en rapport avec le service qui établira toutes liaisons nécessaires.

★★

Le service "STAGES" est appelé à voir son activité s'étendre dans les mois à venir. Il faut encore gagner de nombreux stagiaires, il faut encore que de nouvelles organisations d'usagers fassent appel aux instructeurs P.E.C. Mais un rendement efficace des stages suppose un constant approfondissement des méthodes pédagogiques et un travail théorique et pratique toujours accru de la part des

commissions. Cela suppose encore que tous nos anciens stagiaires de retour dans leurs institutions jugent à la lumière de leurs expériences la portée exacte de nos stages et fassent à l'intérieur de nos

sections techniques qui ne demandent qu'à se regrouper, part de leurs réserves et de leurs suggestions.

G. C.

Service "DOCUMENTATION-ÉDITIONS"

SON BUT.

— Organismes techniques, "PEUPLE ET CULTURE" et "TRAVAIL ET CULTURE", possèdent une documentation qu'élaborent les techniciens travaillant au sein des diverses commissions. Elle est un instrument de travail au service des cadres des institutions d'éducation populaire, quels qu'ils soient : moniteurs spécialisés des associations de loisirs et de culture, animateurs de ciné-clubs, de radio-clubs, de clubs de lecture, de théâtre, de musique, moniteurs de caravanes, de centres d'éducation ouvrière, directeurs de maisons de jeunes, parents aubergistes.... professeurs, artistes, soucieux d'une diffusion réelle de la culture. Tous ces militants ou futurs militants d'éducation populaire, isolés ou groupés, ont besoin, dans leur travail théorique et pratique d'instruments valables leur permettant d'appliquer les méthodes élaborées et de connaître des expériences analogues aux leurs. Il convient toutefois de distinguer :

La Documentation proprement dite : études faites

à l'occasion de cours, de stages ; compte-rendus d'expériences diverses, bibliographies, questionnaires dressés par les techniciens ; extraits d'ouvrages, revues journaux, dépouillés par les commissions. Tous ces documents ne sont pas pour la plupart, directement utilisables, ils ne sauraient être considérés comme des recettes toutes faites applicables à n'importe quel milieu, dans n'importe quelle occasion. Au sens propre du terme, ce sont des instruments de travail, exigeant un travail d'adaptation et d'expérimentation. Ce matériel brut est peu à peu transformé en produit fini, en matériel d'éditions.

Les éditions :

Bulletin Mensuel, DOC 48, Cahiers de la Culture Populaire, Documents imprimés ou ronéotypés, fiches de cinéma et de théâtre, ne sont plus de la documentation en gestation, mais un matériel valable et directement utilisable par les éducateurs.

La documentation

SON ORGANISATION.

— Le responsable du service est F. LAPORTE ; ses deux tâches essentielles sont l'enrichissement de la documentation et sa diffusion.

Enrichissement de la documentation : Ce travail se fait en étroite liaison avec les commissions qui sont chargées d'indiquer les ouvrages de base, les revues et périodiques à recevoir et de procéder à leur dépouillement, le responsable du service y participant pour ceux qui ressortent de sa compétence technique. Ce dernier peut, en outre, demander aux commissions, d'élaborer les documents qu'il estime indispensables au fonctionnement de son service, et qui correspondent aux besoins des éducateurs, tels que : bibliographies, études, indications pratiques sur des institutions, fiches de lecture, etc...

D'autres éléments contribuent à l'enrichissement de la documentation existante ; ce sont les stages, les sessions d'études, les manifestations diverses ;

ce sont les échanges avec d'autres organismes ou avec les centres régionaux ; ce sont les apports des correspondants locaux.

Tâches pratiques consécutives : l'enregistrement, le classement, le fichage, la production des listes mensuelles dans le Bulletin Mensuel et, pour le Secteur cinéma-théâtre, dans des catalogues spéciaux.

Diffusion de la Documentation :

Une des fonctions permanentes du responsable du service est de répondre aux demandes de documentation venues de l'extérieur. En outre, il achemine au service éditions les documents les plus importants et les plus valables qui, remaniés, seront ronéotypés ou imprimés dans nos diverses publications.

SON CONTENU.

Il correspond ou s'efforce de correspondre aux besoins réels de nos mouvements et à leurs possibilités actuelles. La nature de la

documentation du P.E.C. de Grenoble, du C.N.D. ultérieurement, a longtemps entretenu une équivoque qu'il faut dissiper. Il ne s'agit plus, comme alors, de rassembler tout ce qui intéresse la culture ou l'humanisme au sens le plus large de ces termes : nos efforts se concentrent aujourd'hui exclusivement sur les techniques d'éducation populaire et sur la documentation pratique intéressant ces techniques.

Voici d'ailleurs la liste de nos dossiers techniques :

Education Populaire (Généralités, méthodes).

1. - *Education ouvrière.*
2. - *Education rurale.*
3. - *Education sanitaire.*
5. - *Education par le sport.*
6. - *Education par le plein air et le tourisme.*
7. - *Education par les travaux manuels,*
la décoration,
l'urbanisme,
la photographie.
8. - *Education par l'Enquête.*
9. - *Entraînement Mental.*
10. - *Education par la lecture et les Bibliothèques.*
11. - *Education par le Cinéma.*
12. - *Education par l'Art dramatique.*
13. - *Education par les Arts plastiques.*
14. - *Education par la Danse.*
15. - *Education par la Musique et le Chant.*
16. - *Education par la Radio.*
17. - *Education par les Cycles culturels.*
18. - *Education par les Fêtes et les Veillées.*
19. - *Textes à lire (classés par thèmes).*

Au sein de ces dossiers, les documents sont classés de la façon suivante, en fonction de leur utilisation :

I. — Instruments de travail :

bibliographies,
guides de lecture, photographies, questionnaires, textes à lire, etc...

II. — Etudes, Travaux divers.

III. — Expériences, réalisations (en France et à l'étranger)

Le Centre de Documentation possède en outre, ou achève de constituer une bibliothèque des cinq ou six ouvrages de base relatifs à chaque technique.

A ce qui précède, et aux éditions dont il sera question plus loin, il convient d'ajouter une autre catégorie de documents dans les secteurs Théâtre et Cinéma.

Pour le théâtre, correspondant à la nécessité d'un

répertoire pour les amateurs, un certain nombre de fiches analytiques et de fiches de mise en scène. Certaines pièces sont même dactylographiées si elles ne se trouvent plus en librairie. On envisage également la confection de caisses contenant les costumes, des maquettes de décor, des conseils pour la mise en scène d'une pièce correspondant aux besoins des coopératives et clubs de spectateurs, une liste des meilleures pièces des scènes parisiennes ou susceptibles d'être jouées en province, avec les fiches se rapportant à ces pièces.

Pour le cinéma, un répertoire des films en seize millimètres et des fiches de petit et grand format.

SON UTILISATION.

L'énumération précédente permet de saisir ce que l'on peut attendre réellement du service Documentation. Il n'est absolument pas un service S.V.P. de l'éducation populaire ; ses crédits et son personnel réduits ne correspondent pas à une telle formule. Il n'a pas les moyens d'entreprendre des recherches ou l'élaboration de documentation à la commande. Il ne peut pas promettre que toutes les demandes qu'on lui adresse soient satisfaites. Sur certains points d'ailleurs, ses ressources sont plus variées que sur d'autres : c'est ainsi qu'il est relativement riche dans le domaine du SPORT, de l'ENTRAÎNEMENT MENTAL, de la LECTURE, du CINÉMA et du THÉÂTRE (fiches de films et fiches de pièces). Mais il compte porter l'effort de cette année sur toutes les autres techniques.

En tous cas, il veut faire bénéficier de ce qu'il possède et continue à réunir dans les perspectives que nous venons de dégager, soit en communiquant les documents pour une semaine, soit pour des commandes plus importantes, en les faisant ronéotyper.

Les demandes doivent être adressées au Centre de Documentation de « PEUPLE ET CULTURE », 14, rue Monsieur-le-Prince, PARIS, 6^e, qui répondra aux personnes ou aux organismes adhérents à « PEUPLE ET CULTURE ». Toute lettre devra mentionner le numéro de la carte ou s'accompagner d'une demande d'adhésion. Dans certains cas exceptionnels, des non-adhérents pourront bénéficier d'un envoi de documentation, mais à des conditions moins avantageuses.

Le Centre de Documentation peut enfin, et souhaite, aider à la constitution de centres régionaux, en leur communiquant ses méthodes de classement, ainsi que des copies des documents les plus importants, à condition que le mouvement inverse se produise et contribue à son propre enrichissement.

F. L.

Éditions

PRESENTATION de DOC

DOC vient de sortir son numéro 7. Il est en grande partie consacré à la manière de conduire un débat dans un ciné-club et une coopérative de spectateurs. De prochains numéros sont en préparation :

- la condition paysanne ;
- l'expression populaire dans la tradition (mise au point sur le conte, la chanson, les graffitis, le langage...).
- la liberté et l'univers concentrationnaire ;
- l'esclavage et les races ;
- l'esthétique du théâtre, du cinéma, du roman, des émissions radiophoniques ;
- la condition prolétarienne ;
- les vacances et la connaissance du milieu ;
- la patrie et la nation ;
- le chef ;
- l'expression enfantine.

Chaque numéro tend à rassembler le plus de documents sur la question-clé abordée. On essaye de faire converger les rubriques vers un centre d'intérêt unique, mais la chose n'est pas toujours facile.

Offrir du matériel aux éducateurs. Soit : Fiches, Montages de textes, Bibliographies commentées, idées d'enquêtes, cours, conférences...

Mais ceci n'est qu'un aspect.

Il faut dénoncer une certaine conception de la culture contre laquelle nos éducateurs ne sont pas toujours armés. Combien d'entre nous n'ont pas encore renoncé à l'attitude normative et didactique du professeur. L'animateur d'une institution de base, de philosophe doit devenir sociologue, de grammairien linguiste, d'historien ou géographe enquêteur, de critique débatteur. Il doit être très informé de toutes les sciences de l'homme. Une liaison très étroite doit être entreprise par l'intermédiaire de **DOC** entre les lecteurs et les vrais savants comme avec les vrais artistes.

Ceci dit l'animateur est un militant. Il prend parti. C'est pourquoi **DOC** n'est pas neutre. Les centres d'intérêt de cette année le prouvent. Mais nous ne nous contenterons pas chacun d'eux d'études hâtives. Sans prétendre à être définitifs, nous prétendons être synthétiques. Toutes les disciplines doivent concourir vers un même but. Être lucides et décidés. Le refus du bricolage et en même temps le refus de l'émasculatation et de l'éclectisme.

DOC n'est donc pas seulement l'émanation du service Documentation dont, à la limite, il se contenterait de publier le meilleur matériel. Il essaye de défricher, d'établir des liaisons nouvelles. Il essaye d'être une revue de gens qui connaissent le sujet dont ils parlent. Le journalisme à bon marché n'est pas son fait.

DOC est donc le résultat d'une collaboration très étroite des éducateurs entre eux, des commissions, ses spécialistes des diverses disciplines, des critiques, des artistes et des savants. Chacun peut y collaborer car la recherche est de tous et la découverte à personne. C'est Grenoble qui mène un travail remarquable avec les parents, les élèves et leurs professeurs sur la réforme de l'enseignement. Annecy une enquête sur le cinéma rural. Niort une enquête sur le théâtre rural. Lille une pédagogie de l'expression. Ce sont les animateurs de ciné-clubs qui mettent au point nos fiches ; les moniteurs qui élaborent les veillées ; les bibliothécaires qui mènent des enquêtes et établissent des bibliographies. Il n'y a pas ceux qui élaborent et ceux qui diffusent. Mais ce sont ceux qui diffusent qui élaborent. **DOC** est et doit être l'œuvre de tous.

D'une façon générale, nous ne recevons pas assez de courrier de la part des lecteurs de **DOC**. Nous attendons d'eux une critique constructive, voire une collaboration. N'attendez pas de **DOC** une aide immédiate. **DOC** ne vous aide que si vous l'aidez. De plus en plus il vous informera de tout ce qui doit vous être utile. Mais il ne peut remplacer les ouvrages de base qu'il suppose souvent connus. En ce sens il ne fait double emploi ni avec les cahiers de la Maison de Jeunes, ni avec les cahiers d'Art Dramatique, ni avec les revues d'Education Nouvelle. Il est l'instrument indispensable de celui qui veut dominer ce qu'il fait et ne pas répéter ou énoncer sans comprendre le contenu d'une fiche.

De ce fait il évite tout verbiage inutile. C'est un condensé en son genre, qui n'a rien à voir avec la littérature digestive. S'il cherche à rendre assimilable, c'est par plus de clarté, en élaguant, en allant droit au but, non en cherchant le plaisant ou l'inutile.

Mais trêve de théories.

Depuis son premier numéro, sans renoncer à ses buts, **DOC** a tendu à serrer de plus près la réalité de nos associations. Il s'est dépouillé de toute littérature, comme de toute érudition inutile. Il est lisible par tous, sans difficultés. Avons-nous atteint notre but ? Non. Car de nombreuses rubriques ne sont pas ouvertes. Bien des secteurs restent à défricher. Bien des méthodes à mettre au point.

M. D.

★★

BULLETIN MENSUEL DE P.E.C.

Depuis le premier numéro datant de décembre 1946, jusqu'à celui-ci, les 27 numéros du Bulletin Mensuel ont subi des modifications. Sa forme actuelle, sans être définitive, semble correspondre aux besoins de nos groupes régionaux, des Associations affiliées à « PEUPLE ET CULTURE » et des

Educateurs.

Nous allons essayer de l'élargir en donnant une plus large place à Travail et Culture.

Le Bulletin Mensuel essayera de présenter dans chaque numéro :

I. — Une technique pédagogique.

II. — Les Activités de Peuple et Culture.

— **Les Activités de Travail et Culture.**

III. — Des informations sur la Culture Populaire en France et dans le monde.



Chaque mois, une technique y est expliquée et commentée. La Documentation que nous possédons, concernant cette technique est présentée. Des textes complètent cette présentation.

Nous avons déjà présenté :

- L'Explication de texte. Numéro 22 avril 48.
- La Lecture (fiches). Numéro 23 mai 48.
- L'Enquête. Numéro 24 juin 48.
- Sport et Culture. Numéro 25 juillet-Août 48.
- L'Entraînement mental. Septembre-octobre 48. Numéro 26.

Nous présenterons encore le cinéma, le théâtre, les arts plastiques, les cycles culturels, le chant, la musique, les travaux manuels, etc...

Vous avez dans tous ces domaines, une expérience, une documentation, vous devez nous informer. Nous recevons beaucoup de demandes. Nous voudrions aussi des informations.



Nous donnons chaque mois les programmes et les comptes rendus de nos stages et cours du soir, manifestations et réunions de commissions, la liste des documents que nous pouvons mettre à votre disposition. Nous essaierons de publier en pages détachables le catalogue des manifestations de Travail et Culture susceptibles d'intéresser les provinces.



- Informations venant des régions
- Informations nationales
- Informations dans le monde.

La rubrique informations régionales doit être développée. Tout éducateur se devrait d'envoyer un rapport de quelques lignes le 20 du mois sur ses activités. Il est indispensable de savoir ce qui se fait en France. Toute région qui n'envoie pas un compte rendu devient, par son silence, une région inexistante.

Comment profiter des expériences des uns et des autres si elles ne sont pas signalées ?

Comment établir un recensement exact de nos activités, de nos forces, si nous ne nous imposons pas de faire connaître nos réalisations, si petites soient-elles ?

- Quelle manifestation avez-vous organisée dans votre région ?
- Combien y a-t-il de membres dans votre ciné-club ?
- Quels films ont du succès ?
- Comment fonctionne la Bibliothèque populaire ?
- Quels ouvrages sont les plus lus ?
- Quelles ont été les activités culturelles de votre Foyer pendant ce mois ?
- Combien avez-vous d'élèves au cours du soir ?
- Avez-vous organisé une fête de lecture ?
- Quels sont les ouvrages de base qui vous sont les plus utiles pour l'enquête ?
- Essayez-vous dans votre club sportif de développer la culture sportive ?
- Avez-vous fait des enquêtes ? Lesquelles ?
- Ecoutez-vous la radio en groupe ?
- Anciens stagiaires : appliquez-vous les techniques de « PEUPLE ET CULTURE » ?
- Quels résultats avez-vous obtenus ?
- Quels sont les points où vous rencontrez le plus de difficultés ?
- Le Bulletin est-il un instrument de travail qui vous est utile ?
- Y a-t-il des points essentiels que vous aimeriez y voir développés ?
etc..., etc...

Vos informations nous sont indispensables.

Vous lisez des revues, vous consultez des articles, des ouvrages sur la Culture Populaire en France ou à l'étranger. Vous devez nous signaler ce qui est intéressant à connaître et à faire connaître. Nous ne sommes pas tellement nombreux. Nous devons profiter du travail des uns et des autres.

Cette année, le Bulletin Mensuel de « PEUPLE ET CULTURE » a un nombre d'abonnés qui est allé en augmentant. Un effort plus grand vous est demandé. Le Bulletin de « PEUPLE ET CULTURE » est votre Bulletin. Le nombre des lecteurs dépend aussi de vous. Si nous doublions le nombre de nos abonnés nous pourrions sortir des numéros plus importants. Pour doubler le nombre d'abonnés cela est simple. Profitez de l'imprimé et abonnez votre camarade éducateur comme vous.

B. C.

Service "RÉGIONS"

Si « Travail et Culture » s'efforce de regrouper les Institutions ou Associations d'Education Populaire, « PEUPLE ET CULTURE », lui, s'efforce de regrouper les animateurs des différentes Institutions et organismes d'Education populaire ainsi que tous les éducateurs soucieux de la diffusion de la culture en milieu adulte.

Ce regroupement peut revêtir deux formes :

1°) **Un regroupement sur le plan local ou départemental ou régional des membres actifs ou adhérents.**

2°) **Un regroupement sur le plan national** des éducateurs expérimentant telle ou telle technique ou travaillant plus spécialement dans tel ou tel milieu. Tout éducateur membre actif à « PEUPLE ET CULTURE » a sa place dans les sections techniques de travail Peuple et Culture - Travail et Culture.

I. — REGROUPEMENT SUR LE PLAN LOCAL, DEPARTEMENTAL OU REGIONAL.

L'organisation de « PEUPLE ET CULTURE » en tant que Mouvement d'Educateurs est le groupe « PEUPLE ET CULTURE ». Ce groupe P.E.C. peut être créé dans toute région où il existe un membre actif ou un adhérent à « PEUPLE ET CULTURE ». Pour être membre actif de « PEUPLE ET CULTURE » il faut avoir suivi un stage « PEUPLE ET CULTURE » (ou avoir participé à une session d'études organisée par P.E.C.) et être effectivement engagé dans une institution ou un organisme d'Education Populaire. Mais tout abonné à « DOC 48 » ou au Bulletin Mensuel, les éducateurs qui sans avoir encore suivi de stage P.E.C. sont intéressés par l'esprit et les méthodes P.E.C. peuvent être membres adhérents et participer en tant que tels à la vie d'un groupe P.E.C.

Groupe pédagogique de travail, le groupe P.E.C. rassemble donc les éducateurs d'une même ville, d'un même département ou d'une même région soucieux de confronter leurs expériences. Quel que soit l'organisme dans lequel ils travaillent, l'instituteur responsable d'une Amicale laïque, le professeur intéressé par les activités post-scolaires, l'animateur de ciné-club, de la Maison des Jeunes, du Foyer Rural, de l'Auberge de Jeunesse, l'ingénieur et l'Assistante sociale préoccupés par les difficultés soulevées par l'organisation de loisirs culturels peuvent être les membres d'un groupe P.E.C.

Ensemble ils étudient tel ou tel problème pédagogique, ils confrontent leurs expériences, ils s'essaient à réaliser la coordination culturelle nécessaire entre les différents organismes d'Education Populaire qu'une association locale ou régionale souvent affiliée à « Travail et Culture » peut coordonner sur le plan organique.

A côté de séances de travail plus spécialement

techniques, des réunions peuvent être consacrées à l'étude et à la discussion de tel ou tel problème général, de ses incidences sur l'Education Populaire (la Réforme de l'Enseignement par exemple).

Certaines séances seront simplement amicales et regrouperont les membres du groupe P.E.C. autour d'un livre, d'une audition de disques, etc...

Le groupe P.E.C. aura évidemment souci de faire connaître le Mouvement P.E.C. national et ses réalisations (publications, stages, etc.). Il aura le souci de recruter de nouveaux adhérents et de grouper autour de lui des hommes de valeur capables de l'aider dans ses recherches pédagogiques ou ses réalisations : professeurs d'université, journalistes, syndicalistes, etc...

Il se tient en étroite liaison avec le Centre National et ses sections techniques.

II. — REGROUPEMENT SUR LE PLAN NATIONAL.

Les membres actifs P.E.C. sont, vis-à-vis de l'échelon national, des collaborateurs précieux pour toutes les recherches pédagogiques et activités du Mouvement. A ce titre ils ont leur place dans les sections nationales techniques. Selon leur spécialisation et les expériences qu'ils conduisent, ils se regroupent au sein des sections Enquête, Cinéma, Radio, Entraînement Mental, Lecture. Dans le cas où des commissions techniques existent sur le plan local, ces commissions travaillent en liaison avec les sections nationales.

Un renforcement des liens existants est nécessaire. La commission nationale a besoin d'être tenue au courant des expériences en cours afin d'approfondir et de perfectionner les techniques. Et il est sans doute utile à un éducateur de participer au travail des sections techniques nationales.

★ ★

Le règlement intérieur que vous trouverez ci-après définit les modalités des rapports entre les groupes P.E.C. et le Centre National, précise ce qui est demandé aux correspondants régionaux et propose un protocole d'accord aux Associations locales ou régionales d'Education Populaire.

Rappelons seulement que de l'initiative du correspondant P.E.C. aidé par le Centre dépend la création des groupes P.E.C., que ce groupe P.E.C. à côté des recherches pédagogiques et du perfectionnement technique de chacun de ses membres travaillant dans des organismes différents essaie de coordonner les activités culturelles de leurs Associations respectives, cela dans le maintien de l'indépendance et de l'originalité de chacune de ces Associations.

N'oubliez pas que les membres actifs et adhérents rassemblés dans un groupe « PEUPLE ET CULTURE » profitent des recherches techniques et pédagogiques du Centre, de la documentation P.E.C.-T.E.C., de la priorité dans l'inscription aux stages P.E.C.

Enfin tout membre actif ou adhérent « PEUPLE ET CULTURE » sur présentation de sa carte jouit également de réduction sur les spectacles et manifestations organisés par T.E.C.

Encore une fois nous adressons un pressant appel à nos amis de province afin qu'ils fassent connaître P.E.C. autour d'eux et créent des groupes P.E.C.

Nous nous tenons à leur disposition pour tous renseignements.

G. C.

DIRECTION TECHNIQUE

PEUPLE ET CULTURE ET TRAVAIL ET CULTURE

A Peuple et Culture, comme à Travail et Culture, le travail pédagogique, l'élaboration du matériel, comme dans une certaine mesure, la politique des Associations dans tel ou tel secteur particulier, sont assumés par les Sections, Comités et Commissions. Il importe de savoir à quoi ils correspondent, comment ils sont recrutés, quel est leur pouvoir exact, comment ils fonctionnent.

Une **Section** groupe l'ensemble des techniciens d'une catégorie. **En tant qu'Educateur, tout membre actif de Peuple et Culture, animateur d'un groupe P.E.C. appartient, et d'office à une Section** (théâtre, cinéma, radio, musique, connaissance du milieu, sports, etc...), sinon à plusieurs. Chaque Section a une vie propre, des réunions de travail — qui sont celles, nous allons le voir, des comités et commissions — mène des enquêtes, confronte divers résultats, etc...

La Direction de la Section appartient à un Comité d'Instructeurs (1) et de Responsables de l'Education Populaire qui impulsent et contrôlent les travaux de la Section dans des normes définies par les Comités Directeurs de Travail et Culture et de Peuple et Culture. Par exemple, il définit la politique qui doit être suivie à l'égard des amateurs (rapports des amateurs et des professionnels dans les coopératives). Il propose également aux services la prise en charge de diverses activités et réciproquement répond aux demandes de ces mêmes services. C'est ainsi :

— qu'il agréé le matériel diffusé par les services Documentation et Editions, et participe, sur leur demande, à l'élaboration d'articles, ensembles, fiches, etc...

— qu'à la demande et en collaboration avec le service Stages, il choisit les conférenciers, établit des programmes, et réciproquement peut proposer

au service Stages l'organisation d'un stage.

— que, sur son initiative propre, ou à la demande d'un service, il prend la responsabilité culturelle d'une manifestation dont un de ses membres, délégué, aura à étudier la possibilité financière avec le service manifestations (responsable ensuite de la gestion et de l'organisation).

Ce Comité coordonne et dirige les travaux de diverses *Commissions*. Etant bien entendu que chaque commission peut agréer à elle toute personnalité compétente. Ainsi un Comité Bibliothèque devrait normalement donner naissance à une commission fiches de lecture, une commission bibliographies, une commission formation de bibliothécaires. Un comité théâtre à une commission expression dramatique, une commission manifestations et éducation de public, une commission répertoires et enquêtes par milieux, une commission recherches historiques et techniques. Les commissions sont animées par un ou plusieurs responsables qui se réunissent aux réunions plénières du Comité.

Sont responsables provisoirement devant les Comités Directeurs :

Delarue pour les Sections : THEATRE, CINEMA, ARTS PLASTIQUES, MUSIQUE, FOLKLORE VIVANT. Lesquelles ont leurs réunions de Comité et Commissions à T.E.C. où doit être adressée toute correspondance (Section..... Secrétariat, T.E.C., 5, rue des Beaux-Arts, Paris).

Dumazedier pour les Sections : SPORTS, CONNAISSANCE DU MILIEU, TRAVAUX MANUELS, FORMATION INTELLECTUELLE PRATIQUE, BIBLIOTHEQUES, RADIO. Lesquelles ont leurs réunions de Comité et Commissions à P.E.C. où doit être adressée toute correspondance (Section Secrétariat, P.E.C.,

14, rue Monsieur-le-Prince, Paris).

Enfin, nos techniciens et responsables les plus compétents se regroupent dans une Commission Générale de l'Education Populaire dont l'objet est de discuter des méthodes et de psycho-pédagogie selon les différents milieux. Elle se subdivise en plusieurs équipes : Cycles culturels, Expression, Enquête, Milieu ouvrier, Milieu rural, Métier.

A l'heure actuelle, nous ne pouvons dire que cette structure uniforme apparaisse partout. Tous nos efforts tendront cependant à la rendre effective. Il y a des commissions sans Comité (c'est le cas de notre commission Fiches de Lecture dont le noyau le plus actif représente seulement l'amorce d'un Comité ; c'est le cas aussi de nos commissions Etude du Milieu et Tourisme), des Comités sans commissions (c'est le cas de nos Sections Sports et Formation Intellectuelle Pratique) et des Sections qui n'en sont encore qu'à la phase de regroupement, qui n'ont encore que quelques responsables s'attachant à travailler dans ce sens (Radio, Travaux Manuels).

Seule la Section Théâtre a une vie de section, encore que les animateurs de province ne soient pas toujours rattachés de droit, comme il se devrait, à la section : Monnet d'Annecy, Nazet de Niort, Denyzot de La Rochelle ne travaillent qu'épisodiquement avec la section théâtre et pour des tâches précises.

C'est pourquoi nous ne saurions trop insister auprès de nos camarades de province, *animateurs de groupe, membres de P.E.C., pour qu'ils nous envoient un état sommaire de leurs activités*, ce qui amorcerait une participation plus effective de leur part à la vie de leur section. Le Secrétariat chargé de veiller à ce regroupement adresse en ce sens un pressant appel aux Régions.

★★

Précisons que la tâche de ce Secrétariat des Sections, assumé à P.E.C. par **P. Boussinot**, et à T.E.C. par **J. Mathieu**, ne se limite pas à ce regroupement. Il est plutôt un Secrétariat des Comités et Commissions dont il assure la liaison avec les Services. De la même façon il joue entre la Section et son Comité et ses Commissions le rôle de plaque tournante ; il transmet le courrier aux Responsables, il tient au courant de la marche suivie par les envois, il veille à l'exécution des tâches périodiques (dépouillement mensuel des revues par exemple), etc... Il est responsable devant les services et les régions de la bonne transmission des demandes et des documents.

Les commissions qui sont les cellules de travail du Comité poursuivent, chacune dans leur domaine volontairement restreint, une tâche bien définie :

Fiches, mise au point de bibliographies, manifestation, etc... Il ne saurait être question pour nous d'énumérer toutes leurs activités mais seulement d'indiquer les grandes lignes de travail qui leur sont communes et par rapport auxquelles la participation de nos camarades des régions serait particulièrement utile. Le compte rendu de leurs travaux paraîtra d'ailleurs régulièrement dans le Bulletin.

Ce Bulletin, à ses différentes rubriques (voir à Documentation, Editions) rend compte des thèmes d'ensemble qui seront cette année à l'étude. Tous ceux de nos camarades qu'une recherche en ce sens intéresse directement, ou qui se trouvent posséder des textes, montages de veillée... se devraient de nous les communiquer. (Tout matériel envoyé au Secrétariat est redistribué dans les Commissions qui le dépouillent, l'orientent soit sur les Editions, soit sur la Documentation, soit en font retour pour complément).

Plus généralement, la plupart des Commissions travaillent à l'élaboration de questionnaires (théâtre, cinéma, radio), de monographies, de répertoires (théâtre rural par exemple), de fiches types de dépouillement (ouvrages, pièces de théâtre)... Expérimentez-les, faites des sondages, indiquez-nous les points qui, à l'épreuve, se sont révélés faibles, constituez-vous des bibliographies de base, et transmettez-nous vos résultats. DOC et le Bulletin rendront compte des résultats les plus frappants et publieront le matériel le plus au point. Toute une correspondance des Régions au Centre et de Régions à Régions peut s'amorcer pour le plus grand bien de tous.

J. B.

(1) Le corps d'Instructeurs que « PEUPLE ET CULTURE » met à la disposition des Associations désireuses d'introduire dans leurs programme les techniques de l'Education Populaire, est composé des membres les plus actifs et les plus compétents de « PEUPLE ET CULTURE ». Ce sont eux qui sont délégués pour assurer des cours, participer à des stages, faire des conférences, à la demande de la Fédération des Foyers ruraux, des Maisons de Jeunes, de la Ligue Française de l'Enseignement, du Ministère de la Justice, du Ministère du Travail, d'Ecoles Normales. Tous engagés dans des expériences de base, confrontent leurs résultats dans des commissions, forment la tête de nos Comités, se regroupent dans des journées d'études auxquelles nous aimerions voir participer davantage nos camarades de province. Les demandes d'Instructeurs doivent parvenir à « PEUPLE ET CULTURE », service « Stages » ou service « Régions », 14, rue Monsieur-le-Prince, Paris.

Voici, par sections, les noms des principaux responsables :

SECTIONS SE RÉUNISSANT 14, RUE MONSIEUR-LE-PRINCE

Sports : MM. Dumazedier et Vimard.

Connaissance du milieu : MM. Laborde, Ferlet et Laporte.

Travaux manuels, Photographie : MM. Delbreilh et F. Duran.

Formation Intellectuelle Pratique : MM. Duma-

zedier et Caceres.

Bibliothèques : Mmes E. Thomas et G. Caceres.

Radio : MM. Dumazedier et Veillé.

SECTIONS SE RÉUNISSANT 5, RUE DES BEAUX-ARTS

Cinéma : M. Bazin.

Arts plastiques : M. Yovanne.

Théâtre : M. Delarue.

TRAVAIL ET CULTURE

5, Rue des Beaux-Arts
PARIS VI^e
Odéon 71-63

Association régie par la loi de 1901. Subventionnée par la Direction de la Culture Populaire (Ministère de l'Education Nationale).

I. — BUT.

Fondée après la Libération, l'Association s'est donnée pour but :

1° De chercher les conditions dans lesquelles peut s'établir une plus large compréhension des œuvres d'art, et avant tout de celles qui supposent au point de départ la capacité de l'artiste et du peuple de s'émouvoir pour les mêmes sujets.

2° D'analyser les conditions dans lesquelles l'œuvre s'élabore et dénonçant l'organisation commerciale actuelle, lui en substituer progressivement une autre où l'artiste pourra s'imprégner de la sensibilité populaire et œuvrer dans le même sens qu'elle.

3° Plus généralement de diffuser la culture en établissant une liaison entre les aspirations des collectivités telles qu'elles se traduisent dans l'exercice des loisirs collectifs (sorties, spectacles, groupes d'expression, fêtes), et les préoccupations des artistes et savants de notre temps.

Les buts que l'Association se propose dans toutes les branches de son activité (théâtre, cinéma, musique, arts plastiques, bibliothèques) sont :

— un groupement du public conscient en vue de lui obtenir des conditions particulières d'accès dans des spectacles choisis et offrant toutes les garanties de qualité ;

— une formation de ce public par causeries, conférences, aide aux groupements d'amateurs, renouvellement de répertoire ;

— une action directe auprès des artistes pour les inciter à créer spécialement pour le public ainsi rassemblé, des secteurs où la diffusion des moyens de culture puisse être étudiée sur des bases non commerciales (théâtre à l'usine, théâtre et cinéma rural, ciné-clubs, coopératives de spectateurs, clubs de lecture) ;

— l'utilisation maxima et la démocratisation des institutions actuelles de diffusion de la culture (bibliothèques, musées, radio).

II. — QU'OFFRE TRAVAIL ET CULTURE ?

— des conditions avantageuses dans les meilleurs spectacles ;

— des conférences et causeries d'initiation ;

— des manifestations (spectacles, conférences, concerts) organisées par ses soins ;

— des cours du soir ;

— une documentation à l'usage des troupes théâtrales d'amateurs ;

— des chorales populaires, des groupes de marionnettes, de danses folkloriques, des bibliothèques populaires ;

— la location de costumes, décors et matériel de théâtre pour amateurs ;

— une décentralisation d'œuvres de qualité dans les milieux déshérités (campagnes, banlieue, province, usines) ; films, pièces, conférences, expositions roulantes ;

— des avantages dans l'achat de matériel pédagogique (livres pour bibliothèques, disques, matériel photographique).

III. — ORGANISATION.

L'association TRAVAIL ET CULTURE est une association à caractère technique. Son but étant de diffuser la culture, elle a une double action, l'une auprès des artistes, éducateurs et étudiants, l'autre auprès du public organisé ou non.

A. — Action auprès des artistes.

a) Toutes les activités de l'association sont placées sous l'autorité et le contrôle de comités artistiques comprenant les plus hautes personnalités de notre temps, assistés de comités exécutifs et de commissions émanant des sections spécialisées. Les membres de ces comités sont choisis autant que possible parmi les membres des associations ou groupements d'intellectuels et d'éducateurs.

b) L'association aide les jeunes artistes professionnels ou amateurs, en organisant des cours ou académies populaires, en fournissant de la documentation, en aidant à la réalisation des jeunes artistes par fourniture de matériel, prêt de locaux, pour répétitions, etc... Un statut spécial règle chaque cas qui est soumis à l'approbation des comités artistiques.

c) Elle utilise les étudiants comme éducateurs bénévoles dans les institutions d'éducation populaire.

B. — Action auprès du public.

L'Association TRAVAIL ET CULTURE n'agit auprès du public que par l'intermédiaire :

- a) de groupements de publics, dits clubs ou coopératives de spectateurs affiliés à l'Association,
- b) des associations à caractère culturel ou de loisir,
- c) des mouvements de jeunesse, syndicats ou patronages laïques.

Un protocole lie dans ces deux derniers cas l'association TRAVAIL ET CULTURE avec l'association intéressée.

On distingue deux sortes de protocole :

L'un qui tend à faire bénéficier tous les usagers de l'association intéressée de toutes les prestations offertes par T.E.C. comme si ceux-ci avaient acquitté directement une cotisation à l'association TRAVAIL ET CULTURE. Un timbre est alors apposé sur toutes les cartes des usagers de l'association. Les risques dans l'organisation des manifestations sont dans ce cas couverts par l'association TRAVAIL ET CULTURE.

L'autre qui tend à faire bénéficier l'association intéressée mais aux risques de celle-ci, des prestations offertes par TRAVAIL ET CULTURE.

Dans les deux cas, les associations sont représentées à l'échelon local ou régional dans les comités locaux ou régionaux de l'association T.E.C.

C. — Province.

L'association est représentée en province, sur une circonscription définie par une association culturelle similaire, portant outre son nom propre, le nom de TRAVAIL ET CULTURE de L'association en question est indépendante juridiquement de TRAVAIL ET CULTURE national.

Mais elle signe avec TRAVAIL ET CULTURE un protocole d'accord qui fixe :

- a) les modes de liaison d'association à association sur le plan de la fourniture des prestations
- b) les modes de représentation de l'association intéressée au Conseil général de T.E.C.

IV. — PEUVENT BENEFICIER DE SES PRESTATIONS.

a) Les adhérents des clubs de spectateurs affiliés ;

b) Les usagers des mouvements ayant passé un protocole d'accord avec TRAVAIL ET CULTURE. Un timbre est alors apposé sur la carte de tous les adhérents de ce mouvement.

Enfin, TRAVAIL ET CULTURE peut organiser pour le compte de toute association à caractère non commercial des manifestations, expositions, conférences, causeries.

Associations Nationales considérant "TRAVAIL ET CULTURE" comme leur organisme technique et regroupant un public d'usagers se fournissant actuellement à "Travail et Culture"

TOURISME ET TRAVAIL, 58, rue d'Hauteville, Paris.

FEDERATION DES MAISONS DE JEUNES ET DE LA CULTURE.

FEDERATION DES FOYERS RURAUX.

SANTE, LOISIRS, CULTURE.

ASSOCIATIONS NATIONALES DES INTERNES ET DEPORTES POLITIQUES (Echelons région parisienne d'associations nationales).

LIQUE FRANÇAISE DES AUBERGES DE JEUNESSE.

UNION FRANÇAISE UNIVERSITAIRE (section parisienne).

SYNDICATS DE L'ENSEIGNEMENT DE LA SEINE.

AMIS DE LA NATURE.

ALLIANCE ANTI-RACISTE (section jeunes).

GROUPES METEO.

CHEMINOTS PARIS-ouest (section jeunes).

Association Culturelles représentant actuellement "Travail et Culture" en province

AISNE : Délégation « Tourisme et Travail », de Laon, 63, rue Sérurier, Laon.

ALLIER : Coopérative culturelle de Moulins, 90, rue d'Orvilliers.

ALPES-MARITIMES : T.E.C. de Nice (en formation), Ray, Grand Hôtel, avenue Félix-Faure.

CALVADOS : Office Municipal de la Jeunesse, Caen, avenue Albert-Sorel.

CHARENTE-MARITIME : Club de Spectateurs de la Rochelle, Denizot, directeur de la Jeunesse, 1, rue Aufredi, La Rochelle.

COTE-D'OR : Association Bourguignonne de Culture de Dijon, Delmas, 5 bis, rue Desvoges, Dijon.

DEUX-SEVRES : Les Amis du Théâtre, à Niort. Nazet, 17, rue Ribray, Niort.

DROME : Maison de Culture de Valence, 16, rue Servan, Valence.

DOUBS : Association Franc-Comtoise de Culture, 6, rue de Lorraine, Besançon.

EURE : T.E.C. d'Evreux (en formation), Docteur Adrian, Sanatorium de la Mune, Evreux.

FINISTERE : Cercle de Culture Populaire de Brest, Mme Alier, 24, rue Hérion, Brest.

GIROUDE : C.A.R.P.E.C. de la Gironde.

HAUTES-ALPES : P.E.C. d'Annecy.

ISERE : P.E.C. de Grenoble.

LOIRE-INFERIEURE : C.R.E.P.S. de Nantes. Chartois, 7, Allées d'Erdre, Nantes.

LOIRET : T.E.C. d'Orléans (en formation), Manguero, 4, rue du Poirier, Orléans.

MANCHE : T.E.C. (en formation), André Marie, chef de Bureau, Préfecture de la Manche, Coutances.

NIEVRE : P.E.C. de Nevers (en formation).

OISE : Délégation T. et T. de Beauvais, Mme Folex, Ecole Normale d'instituteurs, 20, rue de Pontoise, Beauvais.

PUY-DE-DOME : Délégation Tourisme et Travail de Clermont-Ferrand.

RHONE : T.E.C. de Lyon, 57, rue Jules-Courmont, Ribeyrolles.

SARTHE : Délégation Tourisme et Travail du Mans, Galpin, 27, rue de la Pelouse, Le Mans.

SEINE : T.E.C. de Suresnes.

Cercles de Loisirs de Gennevilliers.

Loisirs et Culture (régie Renault).

SEINE-INFERIEURE : Délégation Tourisme et Travail de Rouen, 47, bis, boulevard des Belges, Rouen.

TERRITOIRE DE BELFORT : Association Belfortaine de Culture, M. Henri, 27, quai Vauban, Belfort.

YONNE : Délégation TT-T.E.C. d'Auxerre, M. Lantin, 7, rue Fourier, Auxerre.

ALGERIE : Travail et Culture d'Algérie, Mme Masson, 117 ter, rue Michelet, Alger.

MAROC : Travail et Culture Marocain, 26, boulevard de Lorraine, Casablanca.

TUNISIE : Travail et Culture de Tunisie, 14, rue de Nice, Tunis.

SUISSE : T.E.C. de Genève.

ANGLETERRE : Correspondant du T.E.C. à Londres, J. Clifford King, 137, Sussex Gardens Hyde Park, London W2.

Associations culturelles considérant le TEC comme fournisseur

ALLIER : Groupe artistique SAGEM.

AUBE : U.B.S. de Romilly.

BOUCHES-DU-RHONE : Ecole de l'Air de Salon de Provence.

ISERE : Centre régional de Coopération Artistique.

HAUTE-SAVOIE : Foyer Culturel Veynois. Centre de repos des Etudiants, à Combloux.

MAINE-ET-LOIRE : Ecole du Cadre Noir, à Saumur.

MARNE : Club de spectateurs de Châlons.

NIEVRE : Comité mixte à la production de l'Arsenal de Guérigny, Foyer S.N.C.F. de Vauzelles.

DAHOMY : Vie et Culture de Porto Lovo (en contact avec le T.E.C.).

PROTOCOLE D'ACCORD AVEC UNE ASSOCIATION LOCALE

Entre l'Association TRAVAIL ET CULTURE et l'Association locale
représentée par un Conseil d'Administration présidé par
dont les buts sont ainsi définis : poursuivre l'œuvre culturelle commencée à l'école :

il est convenu ce qui suit :

L'Association TRAVAIL ET CULTURE reconnaît l'..... comme l'Association qui la représente sur l'étendue de la ville de, et s'engage à considérer la dite Association comme la seule habilitée à traiter en son nom auprès de toutes les collectivités locales (mouvements de jeunesse, syndicats, comités d'entreprise ou toutes institutions à caractère culturel) (foyers ruraux, maisons de jeunes). Il est souhaitable que l'..... passe un accord avec l'Association TOURISME ET TRAVAIL tendant à en faire le conseiller culturel local, départemental ou régional de TOURISME ET TRAVAIL et avec PEUPLE ET CULTURE pour la formation et le groupement des cadres.

L'..... déclare s'affilier à TRAVAIL ET CULTURE selon les modalités suivantes :

1° L'Association TRAVAIL ET CULTURE fera bénéficier l'..... des avantages suivants :

a) Les adhérents de l'Association pourront bénéficier sans autre cotisation, des prestations offertes par toutes les associations affiliées à TRAVAIL ET CULTURE, en particulier des prestations parisiennes (à l'échelon parisien un service spécial est chargé de sorties collectives dans les théâtres, expositions, manifestations pour les provinciaux, pendant la période des vacances.

b) Des remises substantielles sont données pour achat de livres, disques, matériel photographique, etc..., suivant les accords et contrats passés par TRAVAIL ET CULTURE et les maisons de production.

c) Des facilités sont accordées pour le paiement du matériel fourni par TRAVAIL ET CULTURE.

d) Des conditions spéciales sont faites pour la fourniture des prestations culturelles (conférences, manifestations, expositions) ;

e) TRAVAIL ET CULTURE aidera l'association au démarrage de toute activité culturelle nouvelle, d'une part, par l'intermédiaire de son service documentation et, d'autre part, par prêt de livres ou matériel national dans des conditions définies dans chaque cas, dans la mesure du possible, par une avance financière ;

f) TRAVAIL ET CULTURE ouvrira les colonnes de ses périodiques ou des périodiques nationaux où il dispose d'une rubrique régulière pour faire connaître les réalisations de l'Association ;

g) TRAVAIL ET CULTURE ne passera d'accord ou ne fournira de prestations sur le territoire de l'Association que par l'entremise du ou après accord avec elle.

2° L'.....

a) fera figurer dans ses statuts et sur ses affiches, tracts, papier à lettre, la mention suivante : association affiliée à TRAVAIL ET CULTURE ou simplement entre parenthèse sous le label de l'Association : le label TRAVAIL ET CULTURE ;

b) sur toutes les cartes des adhérents sera apposé un cachet ou un timbre portant le label TRAVAIL ET CULTURE et il sera perçu par TRAVAIL ET CULTURE national une somme de 10 francs fixée par les représentants provinciaux du Conseil Général TRAVAIL ET CULTURE. Cette somme est fixée à 10 francs par adhérent individuel. Aucune somme n'est prévue au titre des adhérents collectifs aux associations de base ;

c) elle reconnaît les services nationaux de TRAVAIL ET CULTURE comme leur organisme technique national en ce qui concerne la fourniture des prestations culturelles nationales. Lorsque cette association aura réalisé une prestation susceptible d'être diffusée nationalement ou en dehors de la circonscription sur laquelle s'étend l'obédience de l'Association, elle considérera les services nationaux de TRAVAIL ET CULTURE comme faisant fonction d'impresario pour la diffusion de cette prestation dans l'ensemble des associations affiliées à TRAVAIL ET CULTURE. Des accords particuliers de fourniture de prestations peuvent être passés avec toute association nationale, à caractère culturel (fédération des ciné-clubs, Amis de l'Art, etc...) selon les modalités définies par le Conseil Général de TRAVAIL ET CULTURE où l'Association (locale ou régionale) est représentée, mais elle ne pourra en aucun cas passer des accords directs avec des organismes nationaux à caractère commercial sinon par des accords tendant à faire profiter les adhérents de l'Association des prestations culturelles décentralisées par d'autres moyens que ceux qui relèvent du pouvoir des associations culturelles relevant de la loi de 1901.

Cet accord tend à établir une coordination des efforts de toutes les associations culturelles en vue d'un meilleur rendement, de la centralisation du pouvoir d'achat, de la diminution du prix des prestations nationales et ainsi de la création de nouvelles activités par l'établissement des circuits. Il tend, en outre, à resserrer les liens entre la province et Paris afin de développer dans les meilleures conditions une diffusion de la culture et la promotion d'activités culturelles sur l'ensemble du territoire de la France

et de l'Union Française. Enfin à établir une liaison entre le public et les créateurs et une collaboration entre les amateurs et les professionnels en vue de susciter une culture véritablement populaire. C'est sur l'acceptation de ces principes que le reconnaît la nécessité de cet accord valable pour la durée de un an et qui ne pourra être annulé qu'après accord des deux parties et renouvelable par tacite reconduction.

Afin de permettre une étroite liaison entre le de et les services nationaux de TRAVAIL ET CULTURE, l'Association désigne un représentant au Conseil Général de TRAVAIL ET CULTURE, instance suprême de l'Association, qui se réunira au moins trois fois par an et auquel sera soumis le bilan financier et l'examen de la politique générale de l'Association.

Le Président de l'Association affiliée

Le Secrétaire Général de TRAVAIL ET CULTURE

Protocole d'accord N° 1

(Avantage aux adhérents de base)

Entre l'Association TRAVAIL ET CULTURE, sis 5, rue des Beaux-Arts, Paris VI^e, représentée par son Président, M. Maurice DELARUE, d'une part

Et l'Association
représentée par M.

D'autre part
il a été arrêté et convenu ce qui suit

Article premier. — Les adhérents de l'Association bénéficieront de toutes les prestations offertes par TRAVAIL ET CULTURE, dans les mêmes conditions que celles généralement applicables aux adhérents d'une association ayant acquitté individuellement leurs cotisations.

Article 2. — Un timbre spécial d'une valeur de dix francs sera apposé sur toutes les cartes des membres de l'Association, par les soins de cette dernière. Ce timbre sera renouvelé chaque année.

Article 3. — Le relevé des timbres placés par l'Association sera expédié chaque trimestre à TRAVAIL ET CULTURE, le règlement de ces timbres étant effectué en même temps.

Article 4. — Un délégué culturel, désigné par l'Association, entretiendra les liaisons avec les services de l'Association TRAVAIL ET CULTURE.

Article 5. — Dans la mesure du possible, un correspondant TRAVAIL ET CULTURE sera désigné au sein de la section locale ou d'arrondissement de l'Association ; il sera en liaison avec les services de TRAVAIL ET CULTURE.

Article 6. — Afin de faire connaître les réalisations de TRAVAIL ET CULTURE, des affiches ou tracts pourront être apposées ou distribuées dans chaque permanence de l'Association.

Article 7. — Chaque correspondant prévu aux articles 4 et 5 recevra gratuitement le catalogue ou bulletin intérieur édités par TRAVAIL ET CULTURE.

Article 8. — L'Association sera bénéficiaire d'un régime spécial, si elle désire reconnaître au même échelon l'Association TRAVAIL ET CULTURE comme son organisme technique culturel. Un protocole d'accord spécial réglera les détails de cet accord.

Article 9. — Le présent protocole d'accord sera valable jusqu'à fin 1949. Il sera prolongé ensuite par tacite reconduction d'année en année, sauf dénonciation par l'une des parties contractantes, avec un préavis de trois mois.

Fait à Paris, le

Pr. l'Association TRAVAIL ET CULTURE :

Pr. l'Association :

Protocole d'accord N° 2

(Services techniques)

Entre l'Association TRAVAIL ET CULTURE, sis 5, rue des Beaux-Arts, Paris VI^e, représentée par son Président, M. Maurice DELARUE, d'une part

Et l'Association

représentée par M.

d'autre part
il a été arrêté et convenu ce qui suit

Article premier. — L'Association TRAVAIL ET CULTURE sera considérée, par l'Association, comme son organisme technique culturel et utilisé comme tel, dans les normes définies par les comités artistiques de TRAVAIL ET CULTURE.

Article 2. — TRAVAIL ET CULTURE sera à la disposition de l'Association
..... pour organiser : spectacles, cinéma et théâtre ou autres, visites de musées, monuments ou autres lieux éducatifs, conférences, expositions, etc... pour lui procurer le matériel éducatif : livres, documentation, moniteurs d'art dramatique, chant choral, etc...

Article 3. — L'Association TRAVAIL ET CULTURE fera bénéficier l'Association
..... de conditions spéciales pour la location de sa salle de théâtre ou de conférence, pour des réunions intérieures ou semi-publiques.

Article 4. — Un représentant de l'Association sera accrédité auprès de TRAVAIL ET CULTURE, il participera aux réunions de TRAVAIL ET CULTURE.

Article 5. — Dans la mesure du possible, une publicité pour les réalisations du T.E.C. sera faite dans les publications éditées par les soins de l'Association.

Article 6. — L'Association TRAVAIL ET CULTURE fera parvenir à l'Association
..... un exemplaire de son catalogue ou bulletin intérieur, tracts, affiches, etc...

Article 7. — L'Association verse à TRAVAIL ET CULTURE la somme de par adhérent, représentant les frais administratifs entraînés par la réalisation de ce protocole d'accord et payable à la signature. Cette somme est valable pour un an.

Article 8. — Le présent protocole d'accord sera valable jusqu'à fin 1949. Il sera prolongé par tacite reconduction d'année en année, sauf dénonciation par l'une des parties contractantes, avec un préavis de trois mois.
Fait à Paris, le

Pr. l'Association TRAVAIL ET CULTURE

Pr. l'Association :

LES COOPÉRATIVES DE SPECTATEURS AU THÉÂTRE CULTURE PAR L'INITIATION DRAMATIQUE

5, RUE DES BEAUX-ARTS (Métro ODEON) - Téléphone 77-01

Connaissance du Théâtre

L'objectif premier des coopératives de spectateurs de théâtre - nous préférons ce mot de coopérative de spectateurs à celui de club de théâtre en ce sens qu'il indique une plus active participation du public à la production artistique elle-même - est de présenter, à un public organisé, des œuvres de grande classe qu'il lui serait impossible de voir autrement, soit que ses moyens, soit que la désastreuse exploitation commerciale des troupes par des impresarios sans goût, ne le lui permettent pas. Il existe, à l'heure actuelle, un grand nombre de jeunes acteurs et de metteurs en scène de talent, dévoués à la cause de l'art théâtral et qui ne trouvent pas le moyen de s'exprimer parce que, seuls, peuvent les employer des directeurs ignares et sans culture, comme il existe un public avide, déçu de la médiocrité de ce que l'on lui offre mais qui ne voit pas le moyen d'aller à des spectacles de son goût. L'idée initiale des coopératives de spectateurs

de théâtre est, au delà de l'organisation commerciale actuelle, de permettre à ce public comme à ces artistes de se rejoindre et de s'unir dans une participation active.

Formation du Public

Sans doute le public exigeant et cultivé n'est-il, à l'heure actuelle, à Paris comme en Province, que peu nombreux. Aussi doit-il entraîner à sa suite et former la grande masse des indifférents qui, à l'heure actuelle, suivent la production courante qui leur est offerte ou s'en éloignent rebutés par sa médiocrité. Il importe qu'un groupe actif lutte et au nom de la seule qualité, contre les mauvais spectacles, et soutienne, non seulement de son approbation, mais de sa présence, les spectacles valables et qu'à partir de ces spectacles un comité artistique fasse comprendre au public ce qui distingue ceux-ci de ceux-là. Susciter la réflexion et la critique, lutter contre l'habitude du mauvais goût, développer la

réceptivité artistique, voilà la tâche initiale de ce comité.

Contact entre les Artistes et le Public

Toute œuvre valable est le fruit des exigences des créateurs conscients. Les comédiens, comme les metteurs en scène, ne se présentent plus alors comme des vedettes avides de gloire ou des amateurs dilettantes, mais comme de véritables initiateurs. Tant dans le spectacle qu'ils ont choisi que dans l'interprétation qu'ils en donnent, se manifeste un profond respect de l'œuvre d'art. C'est d'abord cela qu'il faut bien faire comprendre à un public qui n'a plus l'habitude que du travail bâclé.

De plus, une œuvre théâtrale bien interprétée a sur le public rassemblé une influence salutaire, née de la cérémonie théâtrale et agissant globalement sur la conscience et le comportement, et c'est à partir de là qu'un dialogue peut s'engager entre les artistes et le public, soit que dans les conférences-démonstration ils expliquent le sens de leur travail, soit que dans les discussions qui suivent le spectacle, le public, bien dirigé, arrive à comprendre ce que c'est que cette cérémonie théâtrale dont on connaît plus guère que la parodie.

Participation des Spectateurs à la création

Ainsi formé, le public peut agir directement sur la production théâtrale elle-même, grâce à son pouvoir d'achat, grâce à la prise de conscience de ses exigences, d'autre part. Il permettra à la fédération de toutes ces coopératives de rassembler, dès leur sortie des rares écoles valables, les jeunes comédiens non déformés par l'ambition et préférant ce dur et patient travail de formation du public au faux brillant ou à la misère des théâtres commercialisés. Placés sous l'autorité des créateurs les plus authentiques, ils pourront monter des spectacles éprouvés et dignes du renom artistique de notre pays.

Diffusion des œuvres de qualité

Enfin, toute œuvre de qualité produite à Paris pourra être diffusée dans toute la France, grâce à l'accueil chaleureux et prévu des spectateurs organisés.

COMMENT FONDER UNE COOPERATIVE DE SPECTATEURS

La coopérative de spectateurs peut n'être, tout d'abord, qu'un groupe de spectateurs actifs, adhérents à l'association Travail et Culture ou à l'une des associations affiliées à celle-ci. Rassemblant le public sur la base de son travail ou du mouvement auquel il appartient, grâce à des délégués compréhensifs, ce noyau actif fait comprendre à ce public l'intérêt qu'il a à se grouper pour obtenir des spectacles dans les meilleures conditions ; il l'habituera à sortir en groupe, comme à discuter de ce qu'il a

vu et, à partir de ces discussions, il lui fait entrevoir ce qu'est la véritable création.

Il faut très rapidement s'assurer d'une masse d'adhérents importante pour pouvoir soi-même faire venir des spectacles sous le patronage du comité artistique parisien, composé de J.-L. Barrault, Gaston Baty, André Barsacq, Louis Jouvet, etc. En attendant, on discriminera, dans la production artistique courante, les spectacles les meilleurs et on y dirigera les adhérents, soit grâce à des contingents à tarifs réduits obtenus du directeur, soit en achetant soi-même une salle entière.

Cette coopérative de spectateurs affiliée à l'association Travail et Culture se rattachera soit à une association culturelle locale, agréée par la Direction de l'Education Populaire et des mouvements de jeunesse soit à la section locale de l'Union Nationale des Intellectuels, soit à l'Union des Syndicats. Elle se fédérera localement avec le ciné-club par un échange de cartes et cotisations à fixer localement et avec la délégation régionale ou départementale de Tourisme et Travail.

Cette coopérative de spectateurs locale peut soit se déclarer en association indépendante affiliée à Travail et Culture, soit n'être qu'une section d'une association culturelle ou d'une maison de culture, elle-même affiliée à l'association Travail et Culture.

Comment organiser localement une Association Travail et Culture

a) Cas d'une ville où il n'existe aucune activité :

Création d'une association culturelle à but et statuts similaires ou sensiblement similaires à ceux de Travail et Culture national. Tendre à ce que cette association anime directement un ciné-club, une coopérative de spectateurs, des cours, des clubs de lecture, etc... et devienne un organisme départemental pour aider les foyers ruraux, maisons de culture, maisons de Jeunes, groupements divers ; organiser des circuits de conférences, films, expositions, bibliothèques, spectacles.

b) Cas d'une ville où il existe des associations culturelles rattachées à une fédération nationale :

Tendre à la création d'un comité de coordination entre ces associations. Créer face à elles une organisation de public qui a pour but de fréquenter indifféremment toutes les activités culturelles valables de la localité, particulièrement celles des associations spécialisées. Utiliser les techniciens de ces associations comme conseillers techniques pour service de fêtes, cinébus, bibliobus, etc...

Service "MANIFESTATIONS"

Le service manifestations est une sorte de plaque tournante qui a pour but de faire connaître, de diffuser, d'organiser, de répartir sur l'ensemble du territoire les manifestations culturelles élaborées par les sections, agréées par les comités artistiques ou réalisées par une association locale.

BUT : Il a pour but de faciliter le travail des associations en groupements de public-type : coopératives de spectateurs, ciné-clubs, clubs de musique, radio-clubs, etc..., qu'il peut aider de ses conseils en fournissant tous détails d'organisation pratique (structure, barèmes de prix, comment organiser le public, comment le former, comment établir une liaison avec les activités culturelles existantes, etc.), et à qui il peut fournir une programmation complémentaire de celle que ces coopératives ou clubs peuvent se procurer localement.

CE QUE SONT CES MANIFESTATIONS.

Le mot manifestation est à vrai dire impropre car il désigne toute conférence, exposition, spectacle, fourniture diverse dont peut avoir besoin un club ou un groupement d'amateur. C'est à chaque région qu'il importe de trouver la forme des activités qu'elle entreprend dans sa région : hommage, conférence-démonstration, débat, discussion et présentation, expositions roulantes, cycles culturels, spectacles commentés ou non, etc... Nous rendrons compte périodiquement dans ce même bulletin des expériences tant provinciales que parisiennes, des difficultés inhérentes à leur réalisation, de l'accueil qu'elles ont reçu, des leçons qu'on peut en tirer, de l'extension qu'elles pourraient avoir. Il faut que l'expérience de chacun profite à tous et que le service manifestations qui a eu trop souvent l'apparence d'une sorte d'impresario national non commercial, devienne la centrale de renseignements et de coordination de toutes les activités publiques qui sont en cours dans nos associations. Pour cela il importe que les organisateurs rompent le silence auquel le manque de temps les contraint souvent car leur expérience est celle de tous. C'est seulement ainsi que le catalogue que publie le service manifestations cessera de ressembler à celui d'un quelconque magazine. Car pourquoi proposerait-il une conférence de Dumazedier ou d'Yves Farge plutôt que celle de n'importe quel homme à la mode ? Les manifestations proposées à l'échelon national ne peuvent à l'heure actuelle qu'être complémentaires de celles qui sont organisées localement, celles qui sont organisées localement doivent profiter à tous.

COMMENT OBTENIR UNE MANIFESTATION.

- 1) Consulter le catalogue.
- 2) Retenir en liaison avec le service manifestation une date vague où la manifestation envisagée serait possible.
- 3) Grouper le pouvoir d'achat le plus étendu possible, en liaison avec tous les organismes locaux ou régionaux de la circonscription.
- 4) Confirmer les dates exactes.

Toute manifestation décentralisée est coûteuse. Avant d'en faire venir une, s'assurer :

- 1) Qu'il n'est pas possible d'obtenir de compétences locales ce qu'on attend de l'échelon national, et qui risque d'être moins bien adapté aux besoins locaux.
- 2) Avoir clairement dans l'esprit le but que l'on poursuit en faisant venir telle ou telle personne ou tel ou tel spectacle. (Conquête d'un nouveau public, mise en place d'un appareil technique, publicité, culture plus approfondie. Il importe de faire connaître ces buts en même temps que l'on retient les premières dates. Dans certains cas le service régions P.E.C. pourra envoyer en même temps que la manifestation un délégué qui pourrait aider à l'organisation du public en association culturelle ou coopérative ou au regroupement des éducateurs dans un groupe P.E.C.
- 3) Centraliser le plus grand pouvoir d'achat possible sur la localité même en lui assurant le concours du maximum d'organisation, insérer cette manifestation dans un circuit régional en liaison avec les responsables de façon à réduire les frais au minimum.

C'est seulement dans ces conditions que le service manifestation, facilement débordé par les demandes, pourra arriver à satisfaire les besoins. Bien souvent ce qui apparaît comme un oubli regrettable de sa part, lors d'une réalisation, provient des retards apportés par les demandeurs eux-mêmes et de l'incohérence de certaines demandes. Il apparaît en tous cas, que ce service est le plus difficile à mettre sur pied. Il ne tirera son efficacité que de la collaboration entière de tous.

Le responsable de ce service est **Denis BORD**. S'adresser service des manifestations : TRAVAIL ET CULTURE, 5, rue des Beaux-Arts, PARIS (V°).

Académie Populaire d'Arts Plastiques

(T. E. C. - P. E. C.)

S'adresser T.E.C., 5, rue des Beaux-Arts - PARIS

Professeur : Lucien LAUTREC

Tous les jours, de 19 heures à 21 heures

21, Avenue du Maine - PARIS (XIV^e)

L'Académie d'Arts Plastiques est ouverte au public d'amateurs qui désirent s'initier aux problèmes réels de la peinture ou perfectionner leurs connaissances acquises. Cette année, les peintres qui doivent y professer élaboreront un programme de travail s'échelonnant sur l'année scolaire d'octobre à juin, et proposeront l'étude sérieuse des éléments concrets de la technique picturale : volumes, techniques, lignes, formes, valeurs, couleurs, transposition, etc...

Chacun de ces problèmes particuliers fera l'objet d'un exercice de travail, préparé par le professeur qui en fournira l'énoncé et la documentation. Ils seront tous traités méthodiquement dans le premier trimestre pour se renouveler dans les deux trimestres suivants, avec des complexités nouvelles.

Chaque exercice ainsi « dirigé » s'exécutera en 4, 6 ou 8 séances selon le cas. Le professeur coordonne le travail en veillant à ce que chaque élève trouve un soutien dans la discipline proposée et libère spontanément ses facultés et son tempérament personnels.

En plus du travail pratique, des conférences sont prévues sur l'histoire de l'Art, des origines aux temps modernes.

Il est préférable, pour la bonne marche des études, d'assister, autant que possible, à deux cours par semaine, le programme étant strictement établi. Les élèves sont donc priées, pour éviter toute confusion dans les cours, de s'inscrire pour les équipes suivantes :

Equipe 1 : mardi et vendredi (en cas d'empêche-

ment majeur : un de ces jours seulement);

Equipe 2 : mercredi et samedi (en cas d'empêchement majeur : un de ces jours seulement);

Equipe 3 : lundi et jeudi (en cas d'empêchement majeur : un de ces jours seulement).

Les cours ont lieu de 19 heures à 21 heures précisés, 21, avenue du Maine, à quelques pas du Métro Montparnasse-Bienvenue.

Tous les cours sont avec présence confrontante du professeur.

L'Académie ne tendant pas à un but commercial, les élèves n'auront à payer qu'une quote-part destinée au règlement des frais généraux : chauffage central, éclairage, modèles, etc... Chaque élève est tenu d'apporter son matériel personnel : papier, crayons, etc..., et un carton à dessin : 65x50 minimum.

Les inscriptions et les achats de cartes se font à Tourisme et Travail, 1, rue de Chateaudun, de 13 heures à 20 heures, à Travail et Culture, 5, rue des Beaux-Arts, de 15 heures à 21 heures.

Il est indispensable d'être titulaire d'une carte d'adhérent Tourisme et Travail, Travail et Culture.

Afin de répondre à toute demande de renseignements complémentaires, une permanence est assurée par un professeur de l'Académie, à Tourisme et Travail, Travail et Culture, le mardi et le vendredi, de 17 heures à 19 heures 30.

PEUPLE ET CULTURE — TRAVAIL ET CULTURE

Le Groupe de Recherches Dramatiques

(Compagnie du SNARK)

Le Groupe de Recherches Dramatiques
sous la direction de Charles ANTONETTI

avec :

RAYMONDE LOMBARDIN pour la danse

CATHERINE ARES pour la diction
ETIENNE DECROUX pour le mime
CHARLES ANTONETTI pour le jeu dramatique

avec la participation des moniteurs et monitrices spécialisés

Principes généraux :

Les cours sont ouverts à tous les jeunes qui, soit par simple désir de culture, soit par vocation théâtrale, souhaitent recevoir une formation dramatique sans abandonner leurs occupations. Ces cours auront lieu par conséquent entre 20 heures et 23 heures.

Afin d'éviter tout dilettantisme, l'ensemble des cours est conçu de façon à former un tout indissoluble, chacune des techniques complétant toutes les autres. D'où la nécessité pour les élèves de s'engager à suivre régulièrement cinq cours par semaine.

Des examens auront lieu tous les deux mois. Les éliminations éventuelles seront décidées sans qu'aucune considération budgétaire n'entre en jeu.

Buts :

Notre but initial est d'INFORMER. Ultérieurement, l'activité du Centre sera divisée en deux branches d'importance égale :

FORMATION DE MONITEURS. — Les élèves faisant

preuve de qualités pédagogiques seront orientés vers l'activité culturelle qui est presque entièrement à créer dans les mouvements de jeunesse.

RECHERCHES DRAMATIQUES. — Les élèves faisant preuve de dons dramatiques ou littéraires seront orientés vers des essais de création proprement théâtrale.

Conditions d'admission :

Aucun examen d'entrée n'aura lieu : le travail exécuté au cours des deux premiers mois servira de base pour la sélection.

L'effort entrepris par le Groupe de Recherches Dramatiques étant purement culturel, et non commercial, le montant des cotisations sera calculé de façon à couvrir les frais, et non en vue d'un bénéfice. Il est fixé provisoirement à mille francs par mois par élève pour l'ensemble des cours.

Faites-vous inscrire en écrivant à Travail et Culture, 5, rue des Beaux-Arts, Paris.

Une réalisation "Travail et Culture"

LA SEMAINE OU WEEK-END A PARIS

Scn but : Donner au provincial en une semaine, la possibilité, sans perte de temps inutile, d'assister aux meilleurs spectacles dans les conditions les plus avantageuses, d'écouter les meilleurs concerts, de visiter des expositions, ou, à la demande des associations, de visiter tel ou tel monument, tel quartier, tel musée, telle entreprise.

Voici, à titre d'exemple, une semaine théâtrale organisée par nos soins pour le compte de l'association Niortaise d'éducation populaire affiliée à Travail et Culture, pour un groupe d'instituteurs des Deux-Sèvres, du 23 mars au 31 mars 1948.

Mercredi 24 Mars :

Matin : Visite de la scène et des installations de la Comédie-Française, sous la conduite de M. Mathis, directeur de la scène et des ateliers de construction de décors.

Après-midi : Réception à l'Hôtel de Ville, Hôtel Lauzun.

Soir : Silence ! On ne tourne plus. Séance organisée à la Salle de la Mutualité par l'Ecran Français et Travail et Culture.

Jeudi 25 Mars :

Matin : Au Théâtre Marigny : Déséquipement de « Hamlet ». Plantation du Procès. Visite des des-

sous avec J.-L. Barrault.

Après-midi : Spectacle Tchekov, par Pierre Assy, au Théâtre des Noctambules.

Soir : « Le Procès », de Kafka, au Théâtre Marigny.

Vendredi 26 Mars :

Matin : Visite du Théâtre des Champs-Élysées avec un architecte.

Après-midi : Répétition de « La Fontaine aux Saints », de J.M. Synge et lecture d'un projet de montage théâtral sur Van Gogh, par Hermantier. — Salle de l'IDHEC. Passage d'un film tourné par M. Nazet et discussion sur l'utilisation du cinéma d'amateur dans les foyers ruraux par P. Hirsh. Visite de M. Bécart.

Soir : « Les Fausses Confidences », de Marivaux, au Théâtre Marigny.

Samedi 27 Mars :

Matin : Visite de l'Opéra. Architecte.

Après-midi : Répétition de travail par Max Aubry. « Jordana », pièce grecque moderne de Danguitsis.

Soir : L'Atelier. Invitation au Château.

Dimanche 28 Mars

Matinée : Comédie Française : « Andromaque ». — Odéon : « La Peine Capitale ».

Soirée : « La Dame de l'Aube », de Canova, à la

Gaîté-Montparnasse.

Lundi 29 Mars :

Journée à Royaumont.

Mardi 30 Mars :

Matin : Visite des ateliers de construction de décors d'Alez-Chevreaux, à Pantin.

Après-midi : Cours de scénographie par Antonetti.

Soir : Spectacle Théâtre et Danse par Antonetti et la Compagnie du Snark au Théâtre du Ranelagh.

Mercredi 31 Mars :

Matin : Réunion à la Maison de la Pensée avec la Fédération des Décorateurs-Maquettistes. Causerie d'Yves Bonnat : passage de la maquette au décor et les problèmes du décorateur de théâtre.

Après-midi : Club de théâtre. Discussion de spectacles et lecture d'extraits d'une pièce inédite d'un jeune auteur.

Soir : « Théâtre d'Arlequin » de Xavier de Courville et visite du minuscule théâtre de la rue Denfert-Rochereau.

Cette semaine théâtrale peut être modifiée selon le désir des groupes.

Voici par exemple, les spectacles que pourrait voir, cette semaine, un groupe :

Atelier :

- « Le Revizor ».
- « Montserrat ».
- « Yerma ».
- « Maître après Dieu ».
- « Le Théâtre d'Arlequin ».
- « Des Souris et des Hommes ».

A la Comédie-Française :

- « La Peine Capitale ».
- « La Reine Morte ».
- « Le Mariage de Figaro ».

Au Marigny :

- « Occupe-toi d'Amélie ».
- « Hamlet ».
- « L'Etat de Siège ».

A l'Athénée :

- « Don Juan ».

Un séjour d'une semaine pourrait aussi comporter :

- 6 représentations théâtrales, dont 2 Comédie-Française (deux salles); 1 Marigny ou Athénée; 1 présentation du Club-Théâtre du TEC;
- 1 séance de Ciné-Club; 1 concert.

A cela peuvent s'ajouter :

Visite de musées (Louvre, Musée de l'Homme, etc...) d'expositions, de salles de théâtre, d'usines, de terrains d'aviation, de quartiers de Paris, etc..., au choix des demandeurs.

A la fin de la semaine une après-midi est consacrée à la critique collective des manifestations.

Prix. — Spectacles : 2.200 francs.

Hébergement. — Logement : chambre 1 personne 200 fr.; chambre 2 personnes 250 francs.

Repas : environ 80 francs.

Ecrire au moins un mois à l'avance pour prévisions et projets.

Envoyer l'argent et la liste définitive des participants quinze jours avant le début.

Nous relevons dans le Bulletin de l'Association Niortaise d'Education Populaire (Les Cahiers de l'Educateur Populaire) les impressions de quelques participants au stage de Pâques :

De René PAPOT, instituteur, animateur du Foyer Rural de Tillou (Deux-Sèvres) :

« Du point de vue personnel, un enrichissement par le simple contact avec Paris, par les visites, grâce surtout aux guides parfaits et par les spectacles si variés qui ont apporté une contribution sérieuse à la culture artistique. Comme prolongement dans nos œuvres de culture populaire, ajoutait-il, nous sommes revenus avec des idées : de mise en scène (décors, éclairage, bruitages, etc...); de jeux de scènes et de précieux renseignements pratiques obtenus entre autres aux ateliers de la Comédie-Française ».

De Simone MEUNIER, institutrice à Limoray (Indre-et-Loire) :

« Sachant par expérience combien il est difficile et onéreux d'aller au théâtre à Paris, surtout au moment des fêtes, j'ai apprécié d'avoir pu assister à tant de représentations — et quelles représentations ! — pour une somme aussi modique, et dans de bonnes conditions ».

Responsable de l'organisation de ces week-end ou semaine à Paris : Jeanine Kirch, T.E.C., 5, rue des Beaux-Arts, Paris.

AFIN D'ECONOMISER VOTRE TEMPS ET LE NOTRE

1°) Renseignements Généraux :

Adresses : PEUPLE ET CULTURE, 14, rue Monsieur-le Prince, PARIS (VI°).

TRAVAIL ET CULTURE, 5, rue des Beaux-Arts, PARIS (V°).

Téléphones. — P.E.C. : Danton 98-08.

T.E.C. : Odéon 71-63 71-02 77-01

2°) Renseignements Administratifs :

C.C.P. — PEUPLE ET CULTURE : Paris 5820-35.

TRAVAIL ET CULTURE : Paris 4259-48.

Correspondance. — Pour faciliter la ventilation du courrier, prière de traiter une question par page (une feuille pour chaque service différent).

Prière d'accompagner chaque demande de documentation ou de renseignement d'un timbre pour la réponse.

Prière de régler les factures dès réception afin d'éviter l'envoi de plusieurs lettres de rappel.

3°) **Renseignements Pratiques :**

Afin de rencontrer de manière certaine les cama-

rades avec qui ils désirent discuter, prière aux amis et correspondants d'écrire ou téléphoner pour prendre rendez-vous.

Stations de Métro et Autobus. — P.E.C. : Métro Odéon ; Autobus : 38 - 85 - 27 - 84.

T.E.C. : Métro Odéon - Saint-Germain-des-Prés. Autobus : 96 - 48 - 95 - 63.

Nous avons lu

LE MONDE

(15 OCTOBRE 1948)

Les centres d'Education Populaire vont-ils être encore réduits ?

Dans un cadre de montagne et d'eau limpide où « picorent les flocs », le centre éducatif régional des Marquisats mène, au bord du lac d'Annecy, une vie difficile et sans cesse menacée. Près de Strasbourg, celui de la Montagne Verte, installé dans des locaux dont la réquisition prendra fin le 1^{er} janvier, risque d'être dissous : une nouvelle installation à Obernai a semblé en effet trop onéreuse. La Savoie, l'Alsace vont-elles être privées de ces foyers de culture ?

M. Yvon Delbos, par une décision toute récente, vient de rattacher à ses services la direction dont ils dépendent. On peut espérer que, malgré la faiblesse des moyens dont il dispose, le ministre de l'Education nationale ne laissera pas disparaître l'œuvre entreprise aux jours difficiles mais enthousiastes de la Libération.

Education Populaire et Culture populaire

Chercher à définir une « culture populaire » rivale d'une culture dite bourgeoise serait la négation même de toute culture, universelle par définition. Tel n'est point le but des douze centres, deux nationaux et dix régionaux, qui, à l'exemple des Marquisats et de la Montagne Verte, offrent aux adolescents et aux adultes, et à tous ceux qui s'intéressent à l'enfance, des méthodes de pédagogie active qui permettent notamment la formation de moniteurs de colonies de vacances et des techniques artistiques, manuelles et intellectuelles.

A Annecy, trois sortes de stages ont été organisés. Les uns avaient pour objet les activités de plein air, les sports nautiques ; ceux de la montagne, les caravanes et les enquêtes touristiques. Au cours d'autres sessions ont été formés des animateurs de foyers ruraux ou des maisons de jeunes, des moniteurs de chant choral ou d'art dramatique, de travaux manuels ou d'arboriculture, des organisateurs de bibliothèques populaires ou de ciné-clubs.

Les Marquisats ont également ouvert leurs portes aux stages nationaux de mouvements de jeunesse aux tendances fort diverses, sinon opposées. Une « université de vacances » y fonctionne durant l'été, qui accueille cette année des Suédois, des Hollandais et des Américains. Directeurs, Instructeurs et stagiaires se mêlent enfin à la vie locale,

à sa propagande artistique et à ses festivités.

Des marins aux Assistantes sociales

Dans les 12 centres, 71.449 journées de stage ont été organisées au cours du premier semestre de cette année, 103.000 ont été financées par la Direction de l'Education Populaire. Instructeurs et moniteurs de colonies de vacances représentent, bien entendu, les trois quarts de la « clientèle », mais l'armée a délégué des officiers et sous-officiers des écoles militaires préparatoires, comme celles de La Flèche ou des Andelys. La marine s'intéresse, pour ses foyers, au chant choral, aux bibliothèques, à l'art dramatique. A Marly, un stage d'information a remporté auprès des directeurs d'écoles régionales d'agriculture un succès considérable. Le Ministère de la Justice a organisé dans les centres des sessions pour les spécialistes des maisons d'éducation surveillée. Les assistantes sociales s'intéressent à toutes les formes d'éducation populaire.

A part les membres de l'enseignement non titulaires, les stagiaires, défrayés de la moitié de leur voyage, paient 50 fr. par jour, qui sont reversés au Trésor. Les établissements placés sous le régime de la régie d'avances ne peuvent, en effet, rien conserver de ce qu'ils perçoivent. On peut d'ailleurs se demander, devant la modicité de la somme, quels bénéfices ils pourraient réaliser !

Quant au personnel, il est peu nombreux : outre les directeurs, vingt-neuf instructeurs spécialisés courent de centre en centre.

La plupart sont des instituteurs détachés que seule leur foi en l'éducation populaire maintient à ce poste : leur rémunération est en effet moindre que celle des membres de l'enseignement primaire.

Telle est l'œuvre qui, après bien des vicissitudes, se voit menacée dans son existence même. Car si l'on ne songe pas encore à supprimer tous les centres, une compression nouvelle risque fort, en réduisant leur nombre, de les séparer de leurs attaches régionales et de les couper ainsi de la base même de leur enseignement. Chacune de nos dix-sept académies devrait au contraire posséder un de ces foyers d'où rayonne une culture accessible à tous. Ils apprennent en particulier aux jeunes et à leur aînés à utiliser les possibilités nouvelles qu'offrent ces moyens modernes de diffusion de la pensée et de l'art que sont ou doivent être la presse, le cinéma et la radio.

L'école enfin ne saurait oublier ce qu'elle doit.

ce qu'elle devra de plus en plus aux méthodes de pédagogie active que les centres répandent et dont est imprégnée leur œuvre tout entière.

Jean PLANCHAIS.

RANDONNEE (OCTOBRE 48)

Tous les goûts sont dans la nature.

Il y a deux catégories de gens qui s'intéressent à la radio, ceux qui la font et ceux qui l'écoutent. Ceux qui la font, j'en suis, sont trop souvent soucieux des questions « formelles », pas assez de questions fondamentales. Ceux qui l'écoutent, j'en suis aussi, ne connaissent pas assez le maniement de l'outil dont nous disposons, ont sur la question des vues plus ou moins discutables. On parle souvent de la « masse » des auditeurs, on fait des référendums (auxquels participent en définitive 2 % du corps des auditeurs) ; pour une fois je refuse de m'incliner devant le verdict de la « masse ». Voici pourquoi : on dit souvent que tous les goûts sont dans la nature et cette vérité première sert de loi à nos faiseurs de radio. Tous les goûts étant dans la nature, il ne s'agit plus que de les satisfaire. Pas du tout de les transformer. Faire une radio pour tous les goûts qui sont dans la nature en France et en 1948, c'est considérer une fois pour toutes ces goûts comme immuables et définitifs. C'est fermer les yeux devant un problème très important qui est celui de la culture populaire (direz-vous), nationale (dirais-je). Il est bien entendu que tous les goûts sont dans la nature, mais encore faut-il que l'amateur de jazz ou de Tino Rossi établisse sa préférence *après avoir pu goûter à autre chose*. Alors nous serons d'accord, mais il faut lui donner la possibilité de choisir. Il faut organiser scientifiquement cette activité de sélection. On voit tout de suite que la radio n'est pas seule responsable de l'état de choses actuel. En se conformant au goût de la grande masse, les hommes de radio ne font que se plier aux impératifs économiques, qui font que les places de concert sont chères, que les conservatoires ne sont pas assez riches, que le prix des instruments de musique est trop élevé, et qu'en définitive les travailleurs ne disposent pas de loisirs suffisants pour augmenter leur degré de culture musicale, littéraire, théâtrale, etc... Il serait donc injuste de faire supporter à la radio tout le poids des fautes et des manques dont seule la société capitaliste française est responsable. Il n'en reste pas moins que l'économie interne des programmes actuels de la radio prête le flan à la critique. Ceux qui font la radio et ceux qui l'écoutent... Précisément, il n'existe pas de liens entre ceux-ci et ceux-là. C'est-à-dire que cette activité de « masse » (aux heures de pointe, des millions d'auditeurs sont à l'écoute) est exercée par des hommes qui sont

coupés des masses d'auditeurs. Cela revient à dire qu'ils ne peuvent être sensibles à aucun des grands courants de colère, d'enthousiasme ou d'intérêt qui traversent les masses. Je crois que cet isolement peut se retrouver ailleurs que dans notre maison de la radio. Il est donc inutile que je traite plus longuement de cette question, ces quelques jalons pouvant, je crois, servir de base à une discussion plus détaillée.

F.C.

(Extrait de
Francis Crémieux nous parle de la Radio Populaire).

BULLETIN DE L'U. F. U. (Octobre 48)

Un Organisme luxueux et peu efficace

D'un rapport établi par la Commission Nationale de l'U.N.E.S.C.O. à l'intention de la délégation française à la III^e Conférence générale, nous extrayons les passages suivants :

« Quand on étudie le projet de budget de l'Unesco pour 1949, on est aussitôt frappé par l'importance des sommes consacrées aux sections purement administratives, par rapport à celles consacrées aux sections chargées de l'application du programme... »

« Plus de 40 % du budget sont consacrés aux seules sections administratives ; aux sections chargées de l'exécution du programme ne revient qu'un peu plus de la moitié du budget (55 %). Il existe donc à l'Unesco une véritable inflation d'emplois administratifs. Le cabinet du Directeur Général comprend 17 personnes et coûte 214.000 dollars, soit à peu près la moitié du budget consacré aux Echanges culturels, soit près de 50 millions de francs ; le traitement du Directeur Général se monte à 15.000 dollars, plus 15.000 dollars d'allocations diverses, plus 12.800 dollars de frais de représentation. Signalons à titre de comparaison que le budget de la présidence de la République Française comporte 42 millions de crédits, dont 4 millions pour la dotation du Président, 3.500.000 pour son cabinet civil et militaire, 14 millions 500.000 pour frais de maison, 12 millions pour frais de représentation et de voyage, 5 millions pour le parc automobile et 3 millions pour les services administratifs.

Le bureau du personnel de l'Unesco compte un chef de bureau et 36 employés et coûte 255.882 dollars, soit plus de 60 millions de francs, pour un personnel de 700 personnes. Le bureau chargé des rapports avec les Commissions Nationales (7 personnes) est doté de 97.000 dollars, soit plus de 20 millions de francs.

LA PENSEE JUILLET-AOÛT 1948

Psychologie et Education en U.R.S.S.
(Alexandre Vexliard « La Psychologie en U.R.S.S. »)

On conçoit que la méthode psychologique s'inspire des mêmes principes.

Toute méthode psychologique doit mettre à jour essentiellement les rapports et l'interaction entre le psychisme et le comportement, entre la conscience et l'action. C'est ainsi que, par exemple, l'observation doit être complétée par l'introspection et les données psycho-physiques et psychophysiologiques doivent compléter celles de la psychologie proprement dite. La psychologie s'appuiera aussi sur les données historico-sociologiques en analysant l'activité de l'homme dans son évolution et, en particulier, son activité en tant que producteur, activité qui, dans le cours de l'histoire, détermine les données fondamentales du psychisme humain : pensées, sentiments, tendances, désirs. Mais là aussi, la recherche psychologique doit conserver son originalité propre et, tout en s'appuyant sur ces données, ne pas se laisser absorber par elles.

C'est pourquoi la méthode de recherche sera guidée par le principe de l'individualisation. L'étude de l'individu est, en effet, pour le chercheur non pas un domaine à part, mais le procédé même de la recherche en psychologie. On s'attachera donc à l'étude des cas individuels et de leurs variations, en s'efforçant d'établir ainsi les lois les plus générales et les plus fondamentales.

On utilisera aussi les méthodes génétiques, ainsi que l'étude de l'enfant par l'enseignement : « étudier l'enfant en l'éduquant ».

L'auteur connaît certes bien les difficultés de l'introspection ; mais si ces difficultés sont réelles, il n'en est pas moins possible de les surmonter.

La méthode expérimentale n'est d'ailleurs pas non plus sans défauts, ne fût-ce que parce qu'elle est artificielle. On peut parer à ces inconvénients en prenant des précautions spéciales : réadaptation par de nouvelles expériences, à compléter par d'autres procédés, introduction des variantes méthodologiques, etc...

On voit donc que sans rejeter spécialement au-

cune des méthodes actuellement en usage, l'auteur insiste surtout sur l'indispensable contrôle mutuel, et la confrontation de leurs résultats.

Il insiste sur la nécessité d'étudier les produits du travail humain, comme on l'a fait par exemple pour l'étude du dessin de l'enfant. Le procédé de l'entretien dirigé, et, en particulier, de l'entretien « clinique » de Piaget (criticable à d'autres points de vue), doit retenir notre attention.

Par contre, l'auteur adresse des critiques à la méthode des enquêtes, née avec Galton en Angleterre (1880) et dont on a par trop abusé en Angleterre, aux U.S.A. et aussi en U.R.S.S., pour essayer de dégager les « phénomènes de masse » : les résultats obtenus sont superficiels et, dans la majorité des cas, douteux.

La méthode des tests subit un assaut encore plus vif. En effet selon notre auteur, les résultats positifs ou négatifs d'un test, « ne déterminent pas la nature intime des actes psychiques correspondants ». En outre on utilise trop souvent des tâches liées aux connaissances scolaires, prétendant en tirer précisément des conclusions sur l'aptitude du sujet à suivre un enseignement ou un apprentissage. La méthode de tests s'inspire trop de l'attitude mécanique de behaviourisme ; elle ne tient nullement compte des processus évolutifs de l'individualité. Elle conduit à une sorte de déterminisme fataliste, en niant les possibilités de transformation de l'homme au sein de la vie sociale pour l'adulte, et par l'éducation pour l'enfant.

La méthode des tests a aussi souvent étayé la thèse de l'infériorité de certaines classes, de races ou de peuples, servant ainsi une idéologie nettement réactionnaire.

Nous pensons que cette critique est quelque peu sévère, car, surtout ces derniers temps, la méthode des tests tend précisément à s'assouplir considérablement, et, le « résultat » brut du test est de plus en plus considéré comme une donnée auxiliaire ; les praticiens cherchent, au contraire, à observer les sujets pendant l'exécution de la tâche pour en tirer des conclusions uniquement psychologiques.

Les psychologues soviétiques préfèrent observer les enfants au cours des jeux, ainsi que leur comportement pendant un travail réel.

IMPRIMERIE
ARTISANALE
27, Rue Gay-Lussac
GRENOBLE
TÉLÉPHONE 34.46

"PEUPLE ET CULTURE", 14, RUE MONSIEUR-LE-PRINCE PARIS (VI^e)

Le Directeur Gérant : B. CACÈRES